



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES  
CULTURE.BE



Centre Culturel  
agréé de la Communauté  
Wallonie-Bruxelles

Commission des Centres culturels

Direction des Centres culturels

# Rapport d'activités 2016



## TABLE DES MATIERES

<b>1. LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS ET LA FWB EN 2016 (BUDGET).....</b>	<b>3</b>
1.1. 2016 : LES REBONDISSEMENTS DU SCÉNARIO BUDGÉTAIRE .....	3
1.2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SECTEUR EN 2016 – Les Chiffres 2009-2015.....	5
1.3. LE BUDGET DES CC A LA FWB .....	7
1.4. BUDGETS COMPLEMENTAIRES DES CC AU SEIN DE L’AGC EN 2016 (TRANSVERSALITE) .....	9
<b>2. L’ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION .....</b>	<b>15</b>
2.1. TRANSITION DE RÉFÉRENTIEL POUR LES CENTRES CULTURELS .....	15
2.2. FOCUS SUR LA TRANSVERSALITÉ ENTRE SECTEURS DE L’AGC ET ENTRE INSTANCES D’AVIS.....	15
2.3. ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE DE LA TRANSITION .....	17
2.4. FORMATIONS ORGANISÉES PAR LE SERVICE GÉNÉRAL DE L’ACTION TERRITORIAL.....	18
2.5. SOUTIEN PERSONNALISÉ AUX OPÉRATEURS ET COACHING « SUR MESURE » .....	18
2.6. OUTILS DE COMMUNICATION.....	18
2.7. EVALUATION DU DÉCRET .....	20
<b>3. LA COMMISSION DES CENTRES CULTURELS EN 2016 .....</b>	<b>21</b>
3.1. BREF HISTORIQUE .....	21
3.2. CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	22
3.3. COMPOSITION DE LA 3C EN 2016 .....	24
3.4. FONCTIONNEMENT.....	29
3.5. PRINCIPAUX DÉBATS ET TRAVAUX EN 2016 .....	31
<b>4. LA DIRECTION DES CENTRES CULTURELS EN 2016.....</b>	<b>38</b>
4.1. ORGANIGRAMME ET GESTION INTERNE.....	38
4.2. OPÉRATION « BOUGER LES LIGNES » .....	40
4.3. CONTACTS AVEC LES CC ET LEURS PARTENAIRES.....	40
<b>5. ANNEXES .....</b>	<b>42</b>
5.1. RÉPERTOIRE 2016 .....	42
5.2. SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES EN 2016 .....	44

# 1. LE SECTEUR DES CENTRES CULTURELS ET LA FWB EN 2016 (BUDGET)

## 1.1. 2016 : LES REBONDISSEMENTS DU SCÉNARIO BUDGÉTAIRE

2016 a été la première année de reconnaissance des Centres culturels de Fosses-la-Ville, Leuze-en-Hainaut et Jodoigne/Orp-Jauche. Une reconnaissance octroyée dans un cadre budgétaire toujours fermé, et qui n'a pu s'accompagner de la signature d'un contrat-programme, faute de pouvoir définir les engagements budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le contexte de cette troisième année de transition est donc resté marqué par les incertitudes dans la trajectoire d'application du décret et les rebondissements du scénario budgétaire.

A l'occasion de la journée professionnelle de l'ASTRAC à la Marlagne le 26 janvier, Thomas Prédour<sup>1</sup> réaffirme la volonté de la Ministre Joëlle Milquet de financer progressivement, à partir de 2017, les Centres culturels reconnus. Le 29 janvier, le groupe de travail qu'il avait présidé<sup>2</sup> livre ses conclusions sur les différents scénarios d'une application budgétaire progressive du Décret.

En mars, les travailleurs des Centres culturels, l'ACC et l'ASTRAC se mobilisent (via des courriels et une lettre ouverte) pour relayer vers la Ministre et l'administration leurs craintes et préoccupations liées au financement du secteur et à l'application du décret.

Le 18 mars, lors d'une réunion avec les représentants de la 3C, de l'ACC et de l'ASTRAC et de la Direction des Centres culturels, la Ministre Joëlle Milquet s'engage, dans un communiqué de presse, à étudier avec ses partenaires du Gouvernement la proposition faite par le groupe de travail, de manière à déterminer une trajectoire budgétaire pour les acteurs socioculturels *à la suite de l'ajustement budgétaire*, à savoir fin avril ou début mai. La Ministre annonce également qu'un soutien ponctuel complémentaire sera accordé aux 3 Centres culturels reconnus en 2016 dans le cadre du décret du 21 novembre 2013.

Coup de théâtre : le 11 avril 2016, la Ministre Joëlle Milquet démissionne. Alda Greoli lui succède le 18 avril dans la fonction de Vice-Présidente du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de Ministre de la Culture, de l'Enfance et de l'Education permanente (Marie-Martine Schyns reprend la compétence de l'Enseignement). Paul Verwilghen devient Chef de Cabinet alors que Thomas Prédour conserve ses fonctions de Chef de cabinet adjoint et de Conseiller pour les arts de la scène et les Centres culturels.

Après avoir rencontré une délégation de la 3C, des Orua et de la Direction des Centres culturels le 30 mai, La Ministre Alda Greoli vient à la rencontre du secteur le 10 juin à Fosses-la-Ville, à l'occasion du rapport d'activités de la 3C. Elle annonce qu'elle examinera le scénario d'application budgétaire élaboré par le groupe de travail *dans le cadre de l'élaboration du budget initial 2017* et s'engage à revenir vers le secteur à l'automne.

---

<sup>1</sup> Alors Directeur adjoint du Cabinet Culture de la Ministre Joëlle Milquet

<sup>2</sup> Composé de la Direction des Centres culturels, de l'Inspecteur général de la Culture, d'un représentant des Provinces, d'un représentant de la COCOF et de membres de la 3C

Début du mois d'octobre, Thomas Prédour quitte sa fonction au sein du Cabinet de la Ministre de la Culture Alda Greoli. Nathalie Vanaubel lui succède en tant que Conseillère en charge des Centres culturels. Alors que le scénario budgétaire n'est pas encore stabilisé, elle est immédiatement confrontée à la tâche d'instruire pour la Ministre Greoli les propositions de décisions de reconnaissances au 1<sup>er</sup> janvier 2017 des 5 centres culturels dont le dossier avait été déposé en juin 2015.

C'est dans un courrier daté du 18 novembre 2016<sup>3</sup> que la Ministre Greoli annonce au secteur l'adoption du scénario budgétaire d'application du décret :

- les Centres culturels reconnus pourront bénéficier de la subvention correspondant au montant décréteil pour l'action culturelle générale moyennant une augmentation progressive étalée au maximum sur les 5 années du contrat-programme.
- Les Centres culturels disposant aujourd'hui d'une subvention égale ou supérieure à 83.300 € pourront bénéficier, sur base de leur dossier, d'une augmentation de maximum +20% de leur subvention actuelle, qui fera également l'objet d'un étalement.

En outre, elle annonce qu'une enveloppe de 400.000€ est réservée pour le secteur en 2017 pour le financement des reconnaissances 2016 et 2017 et qu'aucune économie supplémentaire ne sera appliquée au-delà de celle déjà réalisée (-1% de subvention depuis 2015).

Ce scénario est confirmé à l'occasion d'une question parlementaire en Commission culture du Parlement de la Communauté française le 23 février 2017.

---

<sup>3</sup> Qui fait suite à une réunion le 10 novembre avec les représentants du secteur (Administration, Commission des Centres culturels et organisations représentatives)

## 1.2. LA SITUATION ÉCONOMIQUE DU SECTEUR EN 2016 – Les Chiffres 2009-2015

Le chantier DICOS<sup>4</sup> mené par l'Observatoire des politiques culturelles et l'adoption d'un plan comptable minimum normalisé harmonisé pour les opérateurs culturels, rendu obligatoire depuis 2011, permet à la Direction des centres culturels de collecter annuellement, sur base des comptes et bilans, des données chiffrées relativement normalisées. Agrégées, ces données permettent de former une image de l'évolution économique générale du secteur (par-delà les écarts individuels qui peuvent être considérables) depuis la conclusion de la majorité des contrats-programmes en 2009 jusque 2015, soit sur 7 ans.

	737 subsidés d'exploita tion	70 "chiffre d'affaire"	7375 FWB subvention ordinaire	7375 FWB subvention emploi	7370 subvention Commune	7371-2 subvention Province/ Cocof	7373-4 Subvention emploi Région (APE etc.)	60-61 Approvision nement, services	62 personnel
2009		11.391.959	16.119.341	5.319.929	12.400.897	2.033.492	8.047.826	23.127.746	35.229.131
2010		13.697.563	16.230.741	5.319.929	13.276.755	2.267.873	9.010.977	25.187.212	37.692.982
2011		14.576.217	16.789.813	5.453.686	13.730.580	2.574.036	8.841.188	27.003.225	40.560.089
2012	54.257.430	13.691.056	16.891.110	6.449.012	14.424.076	2.766.086	9.266.363	28.968.960	42.076.986
2013	54.848.843	13.702.368	16.915.910	6.441.485	14.687.564	2.838.695	9.984.803	27.676.296	43.750.551
2014	58.651.038	13.739.722	16.931.768	6.487.229	15.286.335	3.041.350	10.330.210	26.879.183	44.035.745
2015	59.758.439	13.445.631	16.775.744	6.519.686	15.728.292	2.703.675	10.059.920	25.837.173	45.406.103

Sur la période 2009-2015, on peut observer

- Une progression puis un tassement depuis 2012 des recettes propres (« chiffre d'affaire ») : +18%
- Scénario parallèle mais encore plus net du côté des dépenses liées au fonctionnement et à l'activité (60-61), avec un pic à +25% en 2012, année où devait en principe se terminer les contrats-programmes et où un refinancement était espéré, pour retomber à seulement +12% en 2015 par rapport au montant 2009.
- Ce sont les charges liées à l'emploi qui progressent le plus sur la période (indexations, progressions barémiques, agrandissement des équipes) : +28,89%.
- Parmi les sources de financement, les subventions ordinaires octroyées par la FWB sont celles qui progressent le moins : + 4,07% entre 2009 et 2015 (correspondant principalement à l'indexation obligatoire de la part sectorielle de la subvention emploi du permanent). Les subventions à l'emploi progressent, quant à elles, de +22,55%.
- Dans le même temps, les subventions directes communales augmentent de +26,83% et les subventions provinciales de près de +33%.
- Le financement de l'emploi par les Régions progresse également de +25% sur la période. La majorité des CC bénéficie des dispositifs APE en Wallonie ou ACS à Bruxelles, mais dans des proportions très inégales. Par ailleurs, en 2015, 4 CC bruxellois et 8 CC wallons ne bénéficiaient pas d'aides à l'emploi régionales.

<sup>4</sup> Données d'Informations Comptables des Opérateurs culturels Subventionnés

En 2015, les **principales sources de financement public (737) du secteur** sont les suivantes :

- Subventions de fonctionnement FWB : 28,07%
- Subventions de fonctionnement des Communes : 26,32%
- Subventions de fonctionnement des Provinces/Cocof : 4,52%
- Subvention emploi FWB : 10,91%
- Subventions régionales à l'emploi : 16,83%

Les charges d'emploi des CC (62) absorbent 76% des subventions (737).

Les subventions à l'emploi de la FWB et des Régions cumulées ne couvrent que 36,51% de ces dépenses.

Il est à noter que le calcul des subventions à l'emploi de la FWB (1 subvention emploi « permanent » par CC + points<sup>5</sup> par ETP cadastré) est toujours basé sur le cadastre 2010 (854,63 ETP cadastrés), or le nombre d'ETP a continué à croître selon les données SICE<sup>6</sup>, du moins jusqu'en 2013.

106,79 ETP (chiffres 2013)<sup>7</sup> soit près de 10% des ETP du secteur n'étaient donc pas pris en compte dans le calcul des subventions emploi de la FWB aux centres culturels.

Année	Homme	Femme	Total travailleurs	ETP Homme	ETP Femme	Total ETP
2011	449	581	1030	393,06	456,21	849,27
2012	487	629	1116	407,66	462,77	870,43
2013	515	653	1168	456,33	505,16	961,49
2014	504	617	1121	424,06	454,97	879,03

Les chiffres SICE 2014 sont issus de la collecte des données du printemps 2016. L'encodage des données 2015 venant de se clôturer en mars 2017, ces dernières ne sont pas encore exploitables ; elles viendront le cas échéant confirmer l'inversion de tendance et la réduction des équipes des Centres culturels.

<sup>5</sup> En 2017, 1,3978 points par ETP cadastré = 4.581,90 €.

<sup>6</sup> Système d'Information sur le Cadastre de l'Emploi. Les rapports ne sont pas automatisés et sont produits à la demande par la Direction de l'Emploi non marchand, qui invite à la prudence d'interprétation.

<sup>7</sup> Soit un manque à gagner de 489.301€ (chiffres ETP 2013) pour le financement de l'emploi du secteur.

### 1.3. LE BUDGET DES CC A LA FWB

Le budget initial 2016 a été adopté le 10 décembre 2015 par le Parlement de la FWB.

La structure du budget de la culture y est modifiée : précédemment inscrit au sein de la Division organique 20 relative aux affaires générales, le budget relatif aux Centres culturels constitue dorénavant le « programme 1 » de la Division organique 28 « Décentralisation culturelle », qui comprend également le budget des Point.Culture et des Centres d'expression et de créativité.

Autre nouveauté 2016 : la distinction entre les subventions des Centres culturels en région Wallonne et en Région Bruxelles-Capitale disparaît ; leurs subventions sont incorporées au sein du même article budgétaire.

Le budget initial 2016 du programme Centres culturels est de 17.496.000€ contre 17.451.000 € en 2015, soit une progression de 45.000€ des crédits de fonctionnement (16.827.000 € contre 16.782.000 € en 2015) en prévision de l'indexation de la part sectorielle de la subvention emploi. Les crédits initiaux de l'AB extraordinaire (475.000 €) et de l'AB de soutien à l'action fédérative (194.000 €) sont inchangés. La mesure de réduction d'1% des subventions inscrites dans le contrat-programme (base 2014) est maintenue comme en 2015<sup>8</sup>.

L'évolution des crédits engagés au bénéfice des centres culturels entre 2009 (conclusion de 99 contrats-programmes) et l'exercice 2016 est peu significative et se concentre sur les premières années. 2011 a été la dernière année d'indexation des subventions ordinaires hormis l'indexation annuelle de la part sectorielle de la subvention « permanent »<sup>9</sup> et c'est également en 2011 qu'a eu lieu la dernière progression significative des subventions emploi. Depuis lors (prolongation des contrats-programmes par avenants), les moyens octroyés aux centres culturels par la FWB restent stables (à euros courants).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fonctionnement	16.119.341	16.230.741	16.789.813	16.891.110	16.915.910	16.931.768	16.775.744	16.818.498
Emploi	5.319.929	5.319.929	5.453.686	6.449.012	6.441.485	6.487.229	6.519.686	6.624.013
ACC, ASTRAC, CCCB	131.000	151.000	196.000	196.000	196.000	196.000	194.000	194.000
Extra	791.700	942.110	696.911	685.928	490.000	482.000	426.450	458.920
Equipement	202.068	205.868	153.528	98.804	16.592	0	3.500	3.500
<b>Total crédits engagés</b>	<b>22.564.038</b>	<b>22.849.648</b>	<b>23.289.938</b>	<b>24.320.854</b>	<b>24.059.987</b>	<b>24.096.997</b>	<b>23.919.380</b>	<b>24.098.931</b>

#### Exécution du budget 2016

75 CC et 4 organisations fédératives et réseaux de concertation ont bénéficié du Fonds Ecureuil en 2016<sup>10</sup> et ont obtenu le versement de la première tranche (85%) de leur subvention de fonctionnement dès les premiers jours de janvier. Le versement de la 1<sup>ère</sup> tranche de la subvention de fonctionnement 2016 des 40 Centres culturels non bénéficiaires du Fonds Ecureuil est quant à lui intervenu début avril.

<sup>8</sup> cf décret-programme du 14 juillet 2015

<sup>9</sup> Voir annexe 1 : évolution des subventions octroyées au secteur des Centres culturels entre 2004 et 2016.

<sup>10</sup> Soit 79 bénéficiaires pour le secteur en 2016 ; 78 en 2015 et 80 en 2017 : le nombre de bénéficiaires continue à progresser.

Les crédits affectés aux subventions extraordinaires ont permis le versement de 13 subventions (pour un total de 458.920 €) pour 26 demandes<sup>11</sup> ; auxquels il convient d'ajouter 25.000 € consacrés annuellement aux projets des centres culturels dans le cadre de la Zinneke Parade.

Un seul CC (pour 4 demandeurs) a bénéficié d'une subvention à l'équipement en 2016 : le Centre culturel de Bertrix, pour un montant de 3.500 €.

Le budget initial 2017 adopté par le Parlement de la FWB le 14 décembre 2016, comme annoncé par la Ministre Greoli le 18/11/2016 (voir supra), montre une augmentation de +400.000 € de l'enveloppe consacrée aux centres culturels qui se répartit comme suit :

+281.000 € sur l'enveloppe extraordinaire, portée à 756.000 € à l'initial (contre 475.000 € en 2015 et 2016).

+94.000 €, précédemment octroyés aux projets Leader sur l'enveloppe extra, transférés à l'initial sur un A.B. spécifique (20.31.02.18)

+25.000 € destinés aux projets Zinneke portés par des Centres culturels, dorénavant imputés sur l'A.B. 20.33.04.13.

La création d'articles budgétaires spécifiques (action culturelle spécialisée, action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène, action culturelle intensifiée, coopérations), demandée par l'administration, n'est pas intervenue au budget initial 2017. Le budget initial de fonctionnement soit 16.866.000€ est imputé intégralement sur l'A.B. 28.33.41.11 (subventions en application des contrats-programmes décret 1992) et l'A.B. 28.33.42.11 (subventions en application du décret du 21 novembre 2013) n'est pas alimentée ; il le sera en cours d'année par répartition de moyens depuis l'A.B. extraordinaire.

---

<sup>11</sup> Voir annexe 2 : projets 2016 bénéficiaires de subventions extraordinaires et subventions à l'équipement octroyées en 2016.



#### 1.4. BUDGETS COMPLEMENTAIRES DES CC AU SEIN DE L'AGC EN 2016 (TRANSVERSALITE)

Les différents Services généraux de l'Administration générale de la Culture reconnaissent ou soutiennent, structurellement ou de manière ponctuelle, des missions ou projets spécialisés portés par des Centres culturels dans le cadre de leur législation sectorielle et sur les crédits qui y sont affectés.

Certains de ces soutiens (s'ils sont récurrents ou structurels) pourraient être amenés à être reconnus comme actions culturelles spécialisées dans les termes du décret du 21-11-2013 relatif aux centres culturels et intégrés aux contrats-programmes liés à l'action culturelle reconnue des Centres culturels. D'autres reconnaissances perdureront dans les termes des législations sectorielles avec leurs échéances, critères et procédures propres.

#### **SERVICE GÉNÉRAL DE L'ACTION TERRITORIALE**

---

##### SERVICE DE LA LECTURE PUBLIQUE

Le Centre culturel de Doische porte la bibliothèque qui dispose d'une subvention de fonctionnement de 3.960 € + 1,5 subvention emploi soit 71.589,06 €.

##### MÉDIATHÈQUES

CCR Verviers : convention 2014-2018, 25.334 € en 2016

CC Braine-l'Alleud : convention 2014-2018, 25.334 € en 2016

##### (CENTRES CULTURELS)

On mentionnera ici pour mémoire les subventions récurrentes inscrites sur les crédits extraordinaires des Centres culturels (« Prospect 15 » du CCR de Dinant, « Projets transfrontaliers » de la MC Tournai et la « convention régionale de la MC Arlon »<sup>12</sup> ainsi que le soutien aux projets Leader portés par des Centres culturels.

#### **SERVICE GÉNÉRAL DE LA CRÉATION ARTISTIQUE**

---

##### DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE

##### **Tournées Art et Vie - les quotas**

Les diffuseurs réguliers de spectacles (parmi lesquels les centres culturels sont majoritaires), disposent (à quelques exceptions près) de quotas déterminés annuellement par le Service de la Diffusion en concertation avec les partenaires provinciaux et la Cocof, notamment sur base du volume d'activités de diffusion et sur la façon dont le quota s'est révélé insuffisant ou excédentaire au cours des dernières années par rapport à leurs demandes d'intervention. Fin septembre, les quotas non utilisés par les associations sont redistribués pour répondre aux demandes introduites avant cette date par d'autres organisateurs dont le quota s'est avéré insuffisant.

---

<sup>12</sup> Voir l'annexe XXX listant les bénéficiaires 2016 de subventions extraordinaires (A.B.33.43 de la D.O.28). Au budget initial 2017, les crédits affectés aux projets Leader ont été transférés sur un A.B. spécifique 20.31.02.18.

## Le bilan de l'année 2016 du Service de la Diffusion des arts de la scène montre

- Un budget global de 2.796.000€, en légère augmentation par rapport à 2015 (2.671.030 €), (2.641.195 €).
- Le budget des Tournées Art et Vie, qui affichait une diminution de -3% en 2015 et un niveau historiquement bas (niveau de 2004), augmente de +100.000 € et passe à 1.273.000 € (retour au niveau de 2012) pour 2732 interventions.  
Au sein de ce budget, les quotas consacrés aux Centres culturels s'élèvent à 763.400 € pour 1.605 représentations soit 59% du nombre d'interventions (Art et Vie ne représentant par ailleurs pas la totalité de l'offre de spectacles en FWB).
- Un budget de 792.000 € pour le programme « Spectacles à l'Ecole », en augmentation par rapport à 2014 (742.000 €).

**Genres programmés :** les CC suivants sont identifiés comme faisant partie en 2016 des principaux programmeurs TAV en

- Danse (hors quotas) : Liège-Chiroux (6), Saint-Gilles-CC Jaques Franck (6), Charleroi-Eden (4), Etterbeek-Senghor, Tournai-MCT et CCR Huy.
- Musique classique : Etterbeek-Senghor (14), Marche-en-Famenne MCFA (6), CC Rochefort (4)
- Jazz : CCR Huy (9), CCR La Louvière (6), CC Ans (5), CC Amay (5)
- Rock : CCBW, Braine-le-Comte, Charleroi-Eden, Lessines-CCRM
- Blues : CCR Huy, Lessines-CCRM
- Chanson (CC majoritaires) : CC de Silly, Marche, Mouscron, Verviers, Bastogne et Chênée
- Chanson jeune public (CC majoritaires) : Liège-Chiroux, CCBW, CCR Namur, Gembloux
- Cirque, arts forains et de la rue : CC Engis (17), CCR Namur (10), Watermael-Boitsfort (9), Lessines-CCRM (7), Stavelot (6), Liège-Chiroux (5), Walcourt (4)
- Théâtre-action : CCR La Louvière (7) et CCR Arlon (5) + 23 représentations d'autres CC
- Théâtre adulte : CCR Namur (19), CCR Huy (19), CCR Dinant (15), CCR Ath (15), CCR La Louvière (13), CCR Arlon (11), Charleroi-Eden (10), Bertrix (10), Ottignies-LLN (10)
- Théâtre jeune public : CCR Namur (25), Charleroi-Eden (13), Ottignies-LLN (10), Manage (9), CCR Huy (9), Braine-l'Alleud (9), CCR Dinant (8), CCR Tournai (8), CCR Marche (8), CCBW (7), Courcelles (7), Jette (6), Liège-Chiroux (6), Etterbeek-Senghor (5), Chênée (5), Beauvechain-Nethen (5).

## Spectacles à l'Ecole

En 2016, 97 CC sur 115 ont organisé des représentations scolaires soutenues dans le cadre du programme Spectacles à l'Ecole.

	SAE total	SAE CC
organiseurs	148	97
représentations	1103	811
interventions	791.654 €	576.874 €

Les centres culturels représentent 65,5% des organisateurs et programment 73,5% des représentations SAE en 2016. 666 représentations organisées par les CC ont eu lieu à destination de l'enseignement fondamental et 145 à destination de l'enseignement secondaire.

## CIRQUE, ARTS FORAINS ET DE LA RUE :

### Conventions

- Berchem Sainte-Agathe « Visueel Festival Visuel » (convention 2014-2017) : 9.900 €
- Woluwe-Saint-Lambert « Fêtes romanes » (convention 2013-2016) : 9.900 €
- Engis pour le festival « les Tchaforis » (convention 2014-2017) : 17.820 €
- Ath, Centre des arts de la rue (convention 2009-2010 prolongée par avenants) : 21.164 €
- Tournai, festival biennal « La Piste aux Espoirs » (asbl indépendante gérée par la Maison culturelle de Tournai) : 34.650 € (convention 2016-2017, 70.000 € par édition).

### Aides ponctuelles

- Maison culturelle d'Ath, festival « Sortilèges » : 19.500 € en 2016,
- La Vénerie, « Fête des Fleurs » : 10.000€.
- La demande du CC de Braives-Burdinne pour le festival « Musical All Braives » n'a pas donné lieu à une subvention.

DANSE : Saint-Gilles-CCJF convention Tremplins Hip Hop 2009-2016 – 40.312,80 €.

MUSIQUES CLASSIQUES : Lessines-CCRM, festival « Les Sons intensifs » : 30.000 €.

### MUSIQUES NON CLASSIQUES :

- Lessines-CCRM, festival « Roots and Roses » : convention 2013-2016, 14.850 €.
- Ottignies, Festival « La nuit africaine » (convention 2012-2015), 9.900 € ; 5.000 € en 2016.

## THÉÂTRE

CCR Théâtre de Namur, Centre dramatique (contrat-programme 2009-2013) : 767.958,84 € en 2016.

### INTERDISCIPLINAIRE DES ARTS DE LA SCÈNE ET CONTE :

Le CC de Philippeville a introduit une demande d'aide ponctuelle en 2016 pour le festival « Fais-moi un conte ». Le CIAS n'a pas proposé de soutien car la demande n'entre pas dans son domaine de compétences (elle concerne davantage la formation que la création).

## **Perspectives 2018**

Le Décret-cadre du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène a été modifié le 12 octobre 2016, avec notamment pour effet l'instauration d'un échancier commun.

Le 16/1/2017, les Centres culturels suivants ont introduit une demande de contrat-programme ou d'aide au projet :

- Maison Culturelle d'Ath – CP festival + lieu de création / 130.000 € (cirque)
- CC Engis – APP 3 ans / 30.000 € (cirque)
- Wolubilis – APP 3 ans festival / 25.000 € + APP 2 ans lieu de création / 5.000 € et 7.500 € (cirque)
- Théâtre de Namur : centre scénique (théâtre) / 1.300.000 €
- Maison de la Culture de Tournai : centre scénique / 650.000 €
- Maison de la Culture de Tournai : Festival Next / 100.000 €

- Asbl La Piste aux Espoirs – CP / 100.000 € (cirque)
- CCR de Marche-en-Famenne : structure de création (théâtre) / 1.000.000 €
- Centre culturel Jacques Franck : structure de services (danse) / 97.360 €
- Centre culturel d’Ottignies : festival (musiques non classiques) / 12.000 €

#### ARTS NUMÉRIQUES

Une demande d’un soutien de 6000 € a été introduite en 2016 auprès de la Commission des arts numériques par le CCBW pour le projet « Rencontres imaginaires » (création-résidence du collectif Scénocomes ; ateliers et rencontres ; diffusion pendant le festival « En l’air »). Une subvention de 4.000 € a été octroyée.

#### ARTS PLASTIQUES

##### SUBVENTIONS PONCTUELLES

- Centre culturel de Comines-Warneton pour le projet « Biennale Art Terre » 7.500 € en 2016.
- Centre culturel de Thuin « Fluide Parcours d’art » (biennale) : 15.000 € en 2015.

Les projets du Centre culturel du Roeulx « Parcours d’artistes 2016 » et du Centre culturel de Bièvre « Courants d’art » ont reçu un avis négatif de la Commission des arts plastiques.

##### CONVENTIONS :

- CCR La Louvière « Artour » convention 2013-2016 : 15.117,30 € en 2016
- Liège-Chiroux « Biennale de l’Image possible » convention 2016-2019 : 83.011,50 € en 2016
- CC Marchin « Biennale de Photographie en Condroz » convention 2016-2019 : 29.700 € en 2016
- CC Ottignies-LLN « Triennale d’art plastique » convention 2013-2016, 12.093,84 € en 2016.
- MC Tournai, convention 2016-2019 : 24.750 € en 2016
- Wolubilis, monographies (convention 2016-2019) : 5.940 € en 2016
- Wolubilis, Prix Médiatine (convention 2014-2017) : 2.475 € en 2016

#### SERVICE DU PLURIDISCIPLINAIRE

Participation de SL aux réunions de la COPIC (Commission pluridisciplinaire et intersectorielle de la Culture) devenue la CTC (Commission transversale de la Culture) les 27/1 et 11/3 et le 20/9/2016.

2 demandes de subvention transversale sont introduites par des CC en 2016 :

- Maison des associations culturelles de Herstal : demande de renouvellement de convention. Avis négatif de la commission pluri. Décision de la ministre : aide ponctuelle de 25.000 € en 2017 si l’asbl dépose une demande de reconnaissance en centre culturel.
- CC Eghezée : aide ponctuelle pour « Dhuy Village aux artistes ». Avis favorable de la commission (mais avec des recommandations et conditions pour la suite). Décision de la Ministre : 3.000 €.

## **SERVICE GENERAL DES LETTRES ET DU LIVRE**

---

### SERVICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Le Centre culturel de Péruwelz, Ville des Mots 2016, a bénéficié de 30.000 €. En 2017, Woluwé-Saint-Lambert et Woluwé-Saint-Pierre sont ensemble Ville des Mots.

Le réseau des anciennes villes des mots, piloté par le Centre culturel régional de Huy, a bénéficié en 2016 d'un financement de 30.000 € (en 2017, il sera de 34.000 €).

### SERVICE DE LA PROMOTION DES LETTRES

Centre culturel d'Ottignies-LLN, festival « Les Nuits d'Encre » subvention de 2.000 € en 2016 (A.B.33.18-DO 22).

### SERVICE DES LANGUES RÉGIONALES ENDOGÈNES

Pas de demande en 2016.

### SERVICE DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE ET DE LA BANDE DESSINÉE

CC Wolubilis de Woluwé-Saint-Lambert : aide à la manifestation « Dessinons des Histoires! », focus littérature de la « Journée Enfants-Parents Admis » (festival d'auteurs et illustrateurs de littérature jeunesse) : 1.245 €.

## **SERVICE GENERAL DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION PERMANENTE**

---

### SERVICE DE LA CRÉATIVITÉ ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES EN AMATEUR

8 Centres d'expression et de créativité adossés ou intégrés à des Centres culturels sont reconnus dans le cadre du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'encadrement et au subventionnement [...] des centres d'expression et de créativité :

CEC1 : 4.000 € en 2016 – Centre culturel de Tubize

CEC3 : 16.000 € en 2016 – Centre culturel de Wanze (CEC Le Grain d'Art), Centre culturel de Thuin (CEC La Souris qui crée), Foyer culturel de Péruwelz (CEC Le Décli'c), Foyer culturel de Perwez (CEC Osez Art)

CEC4 : Centre culturel d'Eghezée (CEC Terre Franche) : 25.317,89 €

Maison culturelle d'Ath (CEC La Ruée vers l'Art) : 24.000 €

Centre culturel du Centre à la Louvière (Les Ateliers de la Tête en l'Air) : 25.245,31 €

15 CEC de Centres culturels sont subventionnés dans le cadre de la période transitoire du Décret CEC :

Centre culturel d'Evere (CEC Artisanou) : 15.319,7 €,

Centre culturel « La Vénerie » de Watermael-Boistfort (CEC Ateliers de la Vénerie) : 16.804,96€

Centre culturel « Wolubilis » de Woluwe-St-Lambert (CEC Ateliers du Temps libre) : 20.776,9 €

Centre culturel d'Engis : 12.095,66 €

Centre culturel de Flémalle (CEC Atelier Léopold Plomteux) : 6.711,95 €

Centre culturel d'Ourthe-et-Meuse (CEC Groupement des arts) : 1.721,24 €

Centre culturel de Chênée (CEC Le Vivier) : 5.545,55 €

Centre culturel « les Chiroux » à Liège (CEC Les Ateliers 04) : 22.268,46 €  
Centre culturel de Dison : 22.067,56 €  
Centre culturel « Théâtre de Namur » (CEC Ateliers' Bis) : 27.349,09 €  
Centres culturels de Florennes-Walcourt-Philippeville : 13.837,59 €  
Maison de la Culture d'Arlon : 14.333,03 €  
Centre culturel « l'Eden » à Charleroi (CEC Couleurs Quartiers) : 21.037,76 €  
Centre culturel de Colfontaine (CEC Les Tournesols) : 1.776,64 €  
Maison de la Culture de Tournai (CEC Imagine) : 31.611,34 €

2 Centres culturels disposent d'une convention dans le domaine de la créativité et des pratiques artistiques en amateur :

Liège-Chiroux, « Ateliers d'art contemporain » (convention 2015-2016) : 30.000 €.  
Dinant, Maison de la Pataphonie (convention 2014-2016) : 32.175 €.

#### ALPHABÉTISATION

Ganshoren-La Villa, projet « Ici et là-bas : récits de vie entre ombre et lumière » : 1.500 € (dans le cadre de l'appel à projets « Alpha Culture 2016 », sur décision d'une commission administrative de sélection).

#### **SERVICE GENERAL DE L'AUDIOVISUEL ET DES MEDIAS**

---

- MC Tournai pour la diffusion de films d'art et essai à Imagix : 15.300 € (subvention de fonctionnement récurrente, sur décision ministérielle).
- 32 Centres culturels (contre 26 en 2015) ont participé à la Fête de la Fédération Wallonie-Bruxelles en organisant des projections gratuites de films belges francophones et ont perçu chacun, pour ce faire, une aide d'un montant de 450 €.
- Depuis octobre 2015, le Centre du Cinéma et de l'audiovisuel organise des avant-premières de proximité en présence des équipes de film (aides de 500 € par séance).
- Le Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel soutient également des manifestations en achetant de la publicité dans leur catalogue. Ce fut le cas en 2016 pour les festivals suivants, (co)organisés par des centres culturels :
  - o Brussels in love (Centre culturel « La Vénerie » à Watermael-Boitsfort),
  - o Vivre Debout (Centre culturel de Perwez),
  - o Festival A travers champs (Marche-en-Famenne, Beauraing, Durbuy, Rochefort, Ciney, Dinant et Nassogne).
- La Quadrature du Cercle, qui regroupe des programmateurs cinéma en centres culturels, ciné-clubs ou autres manifestations, bénéficie d'une convention 2016-2017 de 50.000 €/an.

-----  
A titre indicatif, sur base des informations dont dispose la Direction des Centres culturels, le total des montants octroyés par d'autres secteurs aux Centres culturels en 2016 s'élèverait à 3.178.614,97€ :

- 1.340.274 € d'interventions TAV et SAE,
- 1.176.176,22 € dans le cadre de reconnaissances (CEC, LP et Centre dramatique),
- 454.827,44 € dans le cadre de conventions et
- 207.337,31 € d'aides ponctuelles.

## 2. L'ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSITION

### 2.1. TRANSITION DE RÉFÉRENTIEL POUR LES CENTRES CULTURELS

Le décret-programme du 14 juillet 2015 a confirmé l'application du décret du 21 novembre 2013 et de son référentiel aux contrats-programmes des centres culturels dès le 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### 2.2. FOCUS SUR LA TRANSVERSALITÉ ENTRE SECTEURS DE L'AGC ET ENTRE INSTANCES D'AVIS – vers la mise en œuvre du dispositif d'actions culturelles spécialisées

#### Rencontres DCC/Instances d'avis & secteurs de l'AGC

2013 : rencontres avec les Conseils de l'éducation permanente, de la Jeunesse, de la Créativité et de la Lecture publique.

2014 : Rencontres avec la Commission pluridisciplinaire et intersectorielle de la Culture (Copic) et avec le Conseil interdisciplinaire des arts de la scène (CIAS)

Séance d'information groupée à destination du Conseil de la danse, du Cirque, des arts forains et de la rue, du Conseil du Théâtre pour l'Enfance et la Jeunesse, du Conseil de l'Art dramatique, du Conseil de l'aide aux projets théâtraux et du Conseil des arts plastiques.

2015 : les échanges transversaux se poursuivent avec les services et instances d'avis : Conseil du Cirque, des arts forains et de la rue, présentation du formulaire ACSDAS au Conseil interdisciplinaire des arts de la scène le 12/11/2015.

2016 : Commission d'aides aux opérateurs audiovisuels : ACS de la Maison culturelle d'Ath 27/5/2016

Conseil des arts du Cirque, des arts forains et de la rue : ACS du CCBW et de la Maison culturelle d'Ath le 21/6/2016 (+ le 20/09/2016 : finalisation des avis par le Conseil, hors présence de la DCC)

Commission des arts plastiques : information sur le dispositif des actions culturelles spécialisées le 14/9/2016 (Jean-François Füeg, Sophie Levêque, Célia Dehon et Didier Caille pour la 3C)

La question de la transversalité entre les instances d'avis dans le cadre de l'examen des demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées a été évoquée à plusieurs reprises en 3C :

- Les formulaires relatifs à la reconnaissance d'une action culturelle spécialisée de diffusion des arts de la scène et d'une action culturelle spécialisée dans un domaine des arts de la scène ou des arts plastiques, élaborés par le Service de Création artistique (Direction des relations intersectorielles) ont été présentés lors de la réunion du 15/04/2016. La 3C a insisté sur le fait que les formulaires devaient pouvoir être adaptés en fonction de la réalité des projets des centres culturels.

- Les représentants des services et des instances d'avis du secteur audiovisuel et du secteur du Cirque, des arts forains et de la rue ont été invités à participer à la réunion de la 3C du 26/04 au cours de laquelle les demandes de reconnaissance des actions culturelles spécialisées de la Maison culturelle d'Ath et du Centre culturel du Brabant wallon ont été examinées. A cette occasion, les membres de la 3C ont constaté qu'un travail de dialogue et d'échange était nécessaire avec les instances d'avis afin que les membres puissent se décentrer par rapport aux critères fixés par les Décrets respectifs pour avoir une lecture globale et intégrative des dossiers des Centres culturels à la lumière des enjeux des politiques sectorielles. L'Administration a rappelé à cette occasion que, conformément aux articles 69 et 70 du Décret, en cas d'avis divergent émanant de la 3C et de l'instance d'avis compétente, la Ministre est appelée à motiver sa décision concernant l'octroi de la reconnaissance de l'action culturelle spécialisée et le montant de la subvention accordée.
- Les demandes de reconnaissance introduites le 30 juin 2016 ont été communiquées aux membres de la 3C lors de la réunion du 20/09. La 3C s'est alors inquiétée du traitement qui devrait être réservé aux demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées qui seraient en dehors du champ de compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles ou pour lesquelles il n'y aurait pas d'instance d'avis compétente et a souhaité que soit sollicité l'avis du Centre d'expertise juridique de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de pouvoir préciser la notion d'action culturelle spécialisée et sa procédure. Le 9/03/2017, le Centre d'expertise juridique a transmis la réponse suivante :

*« D'une manière générale, il est regrettable que le Décret n'ait pas défini la notion d'action culturelle spécialisée de façon plus précise. Si l'article 12 laisse un doute quant au champ d'application de ces actions, la lecture combinée des articles 30 et 69, ainsi que du point 6.7 de l'exposé des motifs met en évidence le fait que l'intention du législateur est que l'action culturelle spécialisée doit s'inscrire à titre principal dans l'un des secteurs relevant de la compétence de la FWB et notamment, l'architecture, les arts de la scène, les arts plastiques et visuels, le cinéma, l'éducation permanente, l'enseignement, la jeunesse, la lecture publique, les lettres, le livre, le patrimoine culturel ou tout domaine culturel/éducatif.*

*Pour ce qui concerne le second volet de la question, un opérateur requérant la reconnaissance d'une action culturelle spécialisée ne saurait se voir d'office refuser sa demande en raison de l'inexistence d'une instance d'avis compétente dans le secteur de l'action. En ce sens, s'il n'existe pas d'instance d'avis compétente pour un secteur, il appartient à la 3C dans son avis de le constater et de renvoyer dès lors le dossier directement à la décision du Ministre.*

*Une modification du décret, par exemple via un décret-programme, pourrait être envisagée pour ajouter une définition et prévoir expressément que la 3C renvoie, le cas échéant, à une instance d'avis. »*

**PERSPECTIVES :** Après avoir rencontré le Chef du Cabinet Culture de la Ministre, Paul Verwilghen, le Président de la 3C a annoncé aux membres, lors de la réunion du 16/12, que la Ministre souhaitait réunir les présidents des instances d'avis afin de réaffirmer le rôle pivot des Centres culturels et encourager les instances sectorielles à examiner les demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées sur base des principes généraux de leur secteur.



### **2.3. ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE DE LA TRANSITION : la formation générique « Piloter un Centre culturel aujourd'hui »**

2016 était la dernière année du marché de service pour l'organisation en décentralisation de 9 sessions de formations (de chacune 8 journées complètes) réparties sur 3 ans, attribué au CESEP (initialement en partenariat avec le PAC).

Les 8 cycles de formation organisés en 2014, 2015 et 2016 ont touché au total 160 personnes issues de 84 Centres culturels (dont 18 situés en Province de Namur, 20 en Province de Liège, 22 en Province du Hainaut, 8 en province du Luxembourg, 8 dans la Région de Bruxelles-Capitale et 8 en Province du Brabant Wallon).

Des rapports d'évaluation ont été présentés par le CESEP le 11 mars 2015 et le 7 mars 2016 au comité d'évaluation de la formation composé de représentants du Service de formation (dorénavant rattaché au Service de l'éducation permanente), de la Direction des Centres culturels, du Service général de l'Inspection, de représentants des Provinces, de la COCOF, de la Commission des Centres culturels et des organisations représentatives ACC et ASTRAC. L'évaluation finale a eu lieu le 3/2/2017.

Le 4/3/2016, les membres de la 3C ont pris connaissance du rapport d'évaluation des 3 modules de la formation « Piloter un Centre culturel », organisée par le CESEP, en 2015. La 3C s'est inquiétée de l'avenir de la formation au-delà de 2016 car il n'existe pas de formation spécifique abordant les fondamentaux du secteur.

2 cycles de formation ont eu lieu en 2016 :

- à Mons les 25 et 26/01, 15, 16, 22 et 23/02
- à Namur les 15, 16, 29 et 30/09 et les 13, 14, 27 et 28/10.

Les 8 journées disponibles restantes incluses dans le contrat de marché de services passé entre le Ministère et le CESEP ont été consacrées à l'organisation de :

- 4 jours de formation des membres du personnel de l'Administration générale de la Culture à propos de l'évolution des dispositifs de la FWB relatifs à l'action socioculturelle : évolution historique et institutionnelle du secteur socio-culturel, changements des métiers, logiques et concepts qui traversent et organisent l'action dans les différents dispositifs de la FWB, et enfin retour sur la notion d'auto-évaluation et présentation des outils mis à disposition des opérateurs lors des formations.
- 1 journée de retour avec les participants des différents modules à propos de la transposition des acquis de la formation sur le terrain ;
- 1 journée avec l'Inspection : synthèse des principaux concepts de la formation « Piloter un centre culturel », transmission des outils élaborés dans le cadre de la formation ;
- 2 journées de réflexion au sein de l'AGC entre les décrets EP, Jeunesse, CEC, LP, CC, etc. : discussions autour des dispositifs, des réalités de terrain et des pratiques administratives afin d'amorcer une réflexion transversale.

PERSPECTIVES : en 2017, le CESEP organisera d’initiative propre une session de la formation « Piloter un centre culturel » à l’automne. La demande de formation n’est en effet pas tarie, notamment en raison du renouvellement et de la rotation de personnel au sein des équipes des centres culturels.

#### 2.4. FORMATIONS ORGANISÉES PAR LE SERVICE GÉNÉRAL DE L’ACTION TERRITORIAL

Les formations organisées par le Service général de l’action territoriale sont ouvertes aux Centres culturels. Le calendrier comprend plusieurs formations à la mise en œuvre de projets, à l’évaluation ou encore aux techniques de diagnostic territorial/analyse partagée du territoire. Exemples de formations proposées en 2016 ouvertes aux opérateurs socioculturels : colloque « autour de la médiation » (intervenants : Céline Martin, Marc Maesschalck); formation « L’éducation permanente – qu’en est-il aujourd’hui ? » ; « Travail social : les enjeux du dynamisme démographique bruxellois », « Changements climatiques : comment mieux intégrer cette thématique ? », « Participation des populations, co-construction des actions ».

PERSPECTIVES : Une offre plus spécifique aux Centres culturels sera proposée à l’avenir.

#### 2.5. SOUTIEN PERSONNALISÉ AUX OPÉRATEURS ET COACHING « SUR MESURE »

Le 27/01/2017, une réunion de la plateforme des opérateurs d’appui, rassemblant l’ASTRAC, l’ACC, l’Administration et les représentants des Provinces et de la COCOF, s’est donnée pour objectif de dresser un état des lieux de l’offre actuelle d’accompagnement ainsi que de la nature et de l’ampleur des demandes et d’aborder la question de la coordination de la réponse aux demandes individuelles des centres culturels, qui pourrait être confiée le cas échéant par l’administration aux Provinces ou aux organisations représentatives. La 3C sera évidemment associée à cette réflexion.

#### 2.6. OUTILS DE COMMUNICATION

##### a) Site Internet

Le site [www.centresculturels.cfwb.be](http://www.centresculturels.cfwb.be), mis en ligne en novembre 2010, reprend des informations signalétiques sur le secteur, un répertoire cartographié des Centres culturels reconnus, une rubrique administrative, une bibliothèque de référence et des actualités.

site internet	2013	2014	2015	2016
nombre de visiteurs	12.097	12.043	10.042	11.641
nombre de visites	18.380	16.188	13.133	15.731
nombres de pages vues		55.369	43.414	43.532
nombre de visites quotidiennes	50	48	36	43
nombre de visites mensuelles			1.094	1.311

⇒ Le nombre de visites augmente légèrement par rapport à 2015 mais reste inférieur aux statistiques des années 2014 et 2015.

⇒ Perspectives 2017 : la Direction communication du Secrétariat général de la Fédération Wallonie-Bruxelles mène actuellement une réflexion à propos de l’harmonisation et de la

réorganisation des quelque 220 sites que compte le paysage web de la FWB. La DCC a participé à 2 ateliers de réflexion à ce sujet les 5 et 19/09/16, dont les conclusions sont en cours d'analyse. A terme, tous les sites thématiques réorganisés seront modernisés. Outre de nouvelles maquettes et un design actualisé, l'objectif de ce chantier est aussi de mutualiser les contenus et de favoriser le partage.

#### b) Infolettre

La « CCactus », infolettre électronique, est diffusée par la DCC depuis mars 2011 à destination des opérateurs du secteur et des partenaires internes (agents de la FWB) et externes (membres de la 3C, ORUA, professionnels du secteur, représentants politiques, etc.).

Nombre d'éditions :                    2012 et 2013 : 11                    2014 : 9                    2015 : 7                    2016 : 6

Nombre de destinataires :    2014 : 470                    2015 : 516                    2016 : 607

En 2016, le rythme de parution bimestriel de la CCactus se confirme. La progression du nombre d'abonnés s'explique notamment par l'ajout des adresses e-mail des Directeurs/trices de Centres culturels qui n'étaient pas encore inscrits<sup>13</sup> et des agents du Service général de l'action territoriale. Il y a eu 14 inscriptions spontanées en 2016 (dont 1 attaché(e) parlementaire, 1 échevin(e) de la culture, 1 association (Quadrature du cercle), 1 service culturel français, 1 Fondation Mons 2015, 1 collègue FWB, 4 équipe CC et 4 non spécifié).

⇒ Perspectives 2017 : Les dates de parution fluctuent actuellement en fonction des actualités et de la charge de travail du service. Instaurer une régularité d'envoi reste un objectif.

#### c) Profil Facebook « Centres culturels FWB »

Un profil Facebook a été créé le 14/04/2015 par la Direction des centres culturels afin d'établir un contact avec les centres culturels via les réseaux sociaux, de se tenir au courant de leurs activités mais aussi de diffuser certaines informations utiles au secteur par ce médium. Malheureusement, en raison du manque de temps de l'équipe de la DCC, cet outil est resté sous-exploité à ce jour.

#### d) Revue bimestrielle « Lectures.Cultures »

Dès l'annonce de la création du Service général de l'action territoriale, une réflexion à propos de l'évolution de la revue « Lectures », destinée aux professionnels des bibliothèques a été menée afin d'envisager son ouverture aux Centres culturels et Point.Culture. La revue des professionnels des bibliothèques, centres culturels et Point.Culture « Lectures.Cultures » est née : le profil des rubriques, la maquette et le plan de diffusion de la nouvelle revue ont été définis et les membres du Comité de rédaction désignés.

Hormis des représentants des bibliothèques et points.cultures, le comité de rédaction rassemble 2 directions de centres culturels (Bernadette Vrancken, CC de Berchem-Ste-Agathe et Alain Thomas, CC de Bertrix) et des représentants des Orua (Céline D'ambrosio, ACC et Liesbeth Vandersteene, Astrac).

---

<sup>13</sup> Remarque : en principe, l'inscription à l'infolettre n'est pas automatique et doit être sollicitée. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire via l'adresse [centres.culturels@cfwb.be](mailto:centres.culturels@cfwb.be).

La première réunion du comité de rédaction a eu lieu le 14/10/2016. Les 2 premiers numéros sont parus en janvier et en mars 2017.

e) Expliquer l'action des centres culturels au grand public et aux usagers

Les organisations représentatives ACC et ASTRAC s'étaient unies en 2015 pour la création de la vidéo « 2 minutes 30 pour comprendre ce qu'est un Centre culturel », diffusée à partir du 29 février 2016, qui a pour objectif d'expliquer à un large public l'action menée par les Centres culturels reconnus par la Fédération Wallonie-Bruxelles. La Direction des Centres culturels avait été consultée sur le script de la vidéo.

Dans la continuité de cette action, ACC et ASTRAC ont décidé de réaliser un guide explicatif plus approfondi et destiné à des lecteurs ayant déjà une certaine proximité avec les Centres culturels (membres des instances, associations et artistes, etc.). La Direction des Centres culturels a été consultée en octobre 2016 sur le projet de guide et de lexique du vocabulaire du secteur. La brochure, publiée par le Service général de l'action territoriale, sera disponible fin mars 2017.

## **2.7. EVALUATION DU DÉCRET**

L'article 114 du Décret du 21-11-2013 prévoit que le décret fasse l'objet d'une évaluation bisannuelle. Cette évaluation doit intégrer les éléments suivants :

- une analyse relative à l'octroi, la reconduction et le retrait de reconnaissance d'actions culturelles ;
- une analyse des flux budgétaires liés à l'octroi, la reconduction et le retrait de reconnaissance d'actions culturelles ;
- une analyse particulière des crédits affectés aux centres culturels au titre d'action culturelle spécialisée.

Le Service général de l'action territoriale consulte actuellement le Service de l'évaluation des politiques publiques (Direction de la Recherche) et l'Observatoire des politiques culturelles afin d'évaluer l'opportunité de mener une analyse plus approfondie de certains aspects du Décret, aux prémices de son application, notamment concernant :

- les impacts de la nouvelle approche territoriale apportée par le décret en termes de représentations et d'organisation territoriale
- l'analyse des processus mis en place pour les analyses partagées et leurs résultats.

L'objectif serait d'obtenir une image du secteur au « temps zéro » afin de pouvoir mener des études comparatives à l'avenir.

Des entretiens exploratoires ont été menés fin 2016 par la Direction de l'évaluation auprès de quelques représentants des Centres culturels.

Si l'opportunité de l'évaluation est avérée, une hypothèse est de confier sa réalisation à un expert externe qui travaillera en étroite collaboration avec les services du Gouvernement et le secteur. La présentation des résultats est actuellement envisagée pour début 2018. La 3C sera le cas échéant également associée à l'évaluation.

## 3. LA COMMISSION DES CENTRES CULTURELS EN 2016

### 3.1. BREF HISTORIQUE

*La Commission consultative des Centres culturels, dite « 4C » a été instituée par l'arrêté royal du 5 août 1970 (art.13-14).*

*Avec le décret du 28 juillet 1992 (chap.V, arts. 19-25), la composition initiale de la 4C évolue.*

*Le décret du 10 avril 2003 harmonise les missions et le fonctionnement de l'ensemble des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel. L'arrêté du 23 juin 2006 (chapitre V) transforme la 4C en 3C : Commission des Centres culturels. Le nombre de membres est désormais fixé à 27 afin de permettre une plus large représentation des professionnels du secteur (voir composition). La 1<sup>ère</sup> réunion de la 3C a lieu le 17 octobre 2007.*

*Le Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels et son arrêté du 24 avril 2014 attribuent de nouvelles missions à la 3C (voir cadre réglementaire). Le Décret du 21 novembre 2013 influe également sur les missions de toutes les instances d'avis en ouvrant la voie du décloisonnement entre les secteurs car les instances d'avis sectorielles seront désormais sollicitées pour remettre des avis relatifs à des demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées portées par des Centres culturels (art.36 du Décret et point 6.13.4 de l'exposé des motifs).*

*La déclaration de politique communautaire 2014-2019 mentionne, parmi les mesures visant à optimiser la gouvernance en matière culturelle, l'engagement du Gouvernement à procéder à une analyse et une refonte des missions et du fonctionnement des instances d'avis.*

*En 2016, la coupole « Nouvelle gouvernance » est initiée dans le cadre de l'opération « Bouger les lignes » avec pour objectif de réfléchir à l'amélioration de la cohérence et de la coordination des instruments des politiques culturelles. Les travaux de la coupole, dont la synthèse a été présentée le 3 février 2017 par la Ministre Alda Greoli, ont permis de dégager plusieurs recommandations relatives au fonctionnement des instances d'avis qui devraient permettre d'amorcer la réforme du Décret du 10 avril 2003<sup>14</sup>.*

---

<sup>14</sup> Cf. synthèse finale de la coupole « Nouvelle Gouvernance culturelle » (<http://www.tracernospolitiquesculturelles.be/wp-content/uploads/2017/01/BLL-Gouv-synthese-finale.pdf>), pages 20-21.

### 3.2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel modifié par le décret du 20 juillet 2005 : Chaque instance d'avis formule, d'initiative ou à la demande du Gouvernement, tout avis, recommandation ou proposition relatif aux politiques menées dans les matières relevant de sa compétence (art.9).

Arrêté du Gouvernement du 23 juin 2006 exécutant le Décret du 10 avril 2003 : Les membres de l'instance d'avis sont nommés pour un mandat d'une durée de 5 ans (art.2). La Commission des Centres culturels formule tout avis, recommandation ou proposition sur les politiques menées dans le secteur des Centres culturels ainsi que sur la reconnaissance, le classement en catégories, le déclassement, le retrait de reconnaissance et la suspension de l'octroi de subventions aux Centres culturels (art.67).

Règlement d'ordre intérieur : le R.O.I. fixe les modalités de travail de la 3C, la périodicité des réunions (4 réunions par an au minimum), le délai d'examen des demandes, le rôle de la présidence et du secrétariat, le contenu des convocations, de l'ordre du jour, du rapport d'activités et des procès-verbaux, la façon dont s'organisent le quorum, le vote, les procurations et absences, le paiement du jeton, ainsi que les principes déontologiques de la 3C (art.21).

Décret du 3 avril 2014 : le décret vise à promouvoir une représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein des organes consultatifs. Deux tiers au maximum des membres de l'instance d'avis sont du même sexe (art.3). Les procédures d'appel et de dérogations sont également fixées par le décret.

Décret du 21 novembre 2013 et arrêté du 24 avril 2014 :

<b>Missions de la 3C selon le D. 21-11-2013</b>	<b>Travaux en 2016</b>
Remettre des avis sur l'opportunité de permettre aux Centres culturels non reconnus d'introduire une demande de reconnaissance de leur action culturelle (art.23 du Décret et art.6 de l'AGCF)	2 demandes de principe ont été examinées par la 3C
Remettre des avis sur les demandes de reconnaissance introduites par les Centres culturels portant sur la reconnaissance de leur action culturelle générale, intensifiée, spécialisée ou encore sur la reconnaissance de coopération (arts. 35 à 37 et 44 à 46 du Décret, art.21 de l'AGCF) ainsi que sur la reconduction de ces reconnaissances (arts.44 à 46 du Décret)	5 demandes de reconnaissance ont été examinées par la 3C
Pour les demandes de reconnaissances d'actions culturelles spécialisées, l'avis des instances d'avis sectorielles est également requis	3 demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées ont été examinées par des instances d'avis sectorielles. Des représentants de la Direction des Centres culturels, de l'Inspection de la Culture et de la 3C ont participé aux travaux.

Participer aux réunions de concertation (art.82 du Décret) menées avec les Centres culturels dans le cadre de l'instruction de leur demande de reconnaissance	14 réunions de concertation en 2016
Proposer une période probatoire (art.41 du Décret) pour les Centres culturels qui ne remplissent pas l'ensemble des conditions de reconnaissance. À l'issue de cette période, la 3C remet un avis accompagné d'un projet de décision au Ministre compétent	1 proposition en 2016 (la décision de reconnaissance devrait intervenir avant la fin du 1 <sup>er</sup> trimestre 2017)
Remettre des avis sur le retrait de reconnaissance (art.47 du Décret et art.27 de l'AGCF) : si un Centre culturel ne respecte pas les dispositions décrétales ou si sa gestion financière fait état de graves lacunes vérifiées, le Gouvernement met le Centre culturel en demeure d'adopter les mesures nécessaires. Si les lacunes persistent, la 3C remet un avis quant au retrait de la reconnaissance.	
Formuler un avis sur les recours introduits par des Centres culturels (art.43 du Décret) à l'encontre d'une décision négative quant à la reconnaissance ou quant à l'opportunité d'introduire une demande de reconnaissance	
Proposer l'octroi de subventions exceptionnelles (art.60 du Décret et art.34 à 35 de l'AGCF) pour couvrir des frais résultant de circonstances particulières	
Rendre un avis sur les demandes de reconnaissances de l'action fédérative des organisations représentatives (art.98 du Décret et art.57 de l'AGCF)	2 demandes examinées en 2016
Emettre des avis préalables facultatifs (art.31 de l'AGCF) qui peuvent être sollicités à titre informatif par un centre culturel sur l'opportunité d'élaborer un projet de coopération ou de développer une action culturelle intensifiée ou spécialisée	

### 3.3. COMPOSITION DE LA 3C EN 2016

#### a) Appels à candidature

*La composition de la 3C a été entièrement renouvelée lors du 6<sup>e</sup> appel à candidatures. L'arrêté ministériel du 28 juin 2012, modifié par les arrêtés successifs du 15 novembre 2012, du 29 septembre 2015 et du 28 avril 2016, nomme les membres de la Commission des Centres culturels pour une durée de 5 années<sup>15</sup>.*

Le prochain renouvellement de la composition des instances d'avis (hormis les représentants des tendances idéologiques et philosophiques) devrait avoir lieu en septembre 2017. Cependant, étant donné l'entrée en application du décret-cadre modifié sur les arts de la scène et l'échéancier commun des dossiers ainsi que le chantier de la réforme du Décret relatif aux instances d'avis qui sera mené en 2017, une prolongation d'une année des mandats des membres actuels est actuellement envisagée par la Ministre de la Culture<sup>16</sup>.

L'arrêté ministériel actant les nouvelles désignations suite au dernier (10<sup>e</sup>) appel à candidatures (octobre 2015) a été publié le 28 avril 2016.

Nouveaux membres effectifs de la 3C :

- Frédéric Laurent, catégorie des experts justifiant de leur expérience ou compétence dans un domaine culturel (arts de la scène, culture-école)
- Danièle Staquet, représentant l'Union des Villes et des Communes de Wallonie

Nouveaux membres suppléants :

- Tanya Sidiras, représentant l'Union des Villes et des Communes de Wallonie
- Bruno Wynands, représentant d'une tendance idéologique et philosophique (Ecolo).

Les agrégations des organisations représentatives des utilisateurs agréées (ORUA), parmi lesquelles figurent l'ACC et l'ASTRAC, sont accordées pour une durée de 5 années (article 7 du Décret du 10 avril 2003 relatif aux instances d'avis). Fin 2016, l'ACC et l'ASTRAC ont introduit une demande de renouvellement de leur agrégation. Le nouvel arrêté d'agrégation est paru le 9/03/2017.

---

<sup>15</sup> Hormis les membres de la catégorie des représentants des tendances idéologiques et philosophiques dont la composition est renouvelée suite à l'installation du nouveau Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les nouvelles désignations sont intervenues le 29/09/2015.

<sup>16</sup> A l'heure où nous écrivons ces lignes, cette information doit encore être confirmée officiellement.



b) Composition de la 3C au 31 décembre 2016

Au 31 décembre 2016, la 3C compte

- 25 membres effectifs sur 27 postes (dont 11 femmes et 14 hommes)
- 16 membres suppléant sur 21 postes (dont 9 femmes et 7 hommes).

1. Experts justifiant de leur compétence ou expérience dans les domaines culturels suivants : arts de la scène, arts plastiques et visuels, lettres et livres, audiovisuel et cinéma, information et lecture publique, enfance et jeunesse, expression et créativité, éducation permanente, patrimoine et langues.

Changements intervenus en 2016 :

- Désignation de Frédéric Laurent, anciennement membre suppléant, comme membre effectif le 28/04 ;
- Démission de Gwendoline d’Huart, membre effectif (arts plastiques, mode et design, musées), le 7/06 ;
- Démission de Briec Dyspersin, membre suppléant, le 24/06.

- Membres effectifs :

- ‡ Frédéric Laurent (arts de la scène, culture-école)
- ‡ Céline Martin (lecture publique, éducation permanente)
- ‡ Marylène Toussaint (expression et créativité)
- ‡ 1 poste vacant

- Membres suppléants : 2 postes vacants.

2. Professionnels exerçant la fonction de directeurs/trices dans un Centre culturel reconnu

- Membres effectifs :

- ‡ Marc Baeken (CC de Dinant)
- ‡ Lucien Barel (CC des Chiroux à Liège)
- ‡ Jacques-Yves le Docte (CC « la Maison de la Création » à Bruxelles-Nord)
- ‡ Engelbert Pêtre (Maison culturelle d’Ath)
- ‡ Catherine Scurole (CC de Theux)
- ‡ Jérôme Wyn (CC de Dison)

- Membres suppléants :

- ‡ Edith Grandjean (CCBW)
- ‡ Emmanuel Paÿe (CC de la Vallée de la Néthen à Beauvechain)
- ‡ Bernadette Vrancken (CC « le Fourquet » à Berchem-Ste-Agathe)

3. Experts justifiant de leur compétence ou expérience dans le domaine culturel

Changements intervenus en 2016 : désignation de Danièle Staquet et de Tanya Sidiras respectivement en tant que membre effectif et membre suppléant pour l’Union des Villes et des Communes de Wallonie le 28/04.

- Membres effectifs :
  - Issus des services culturels des différentes Provinces et de la COCOF :
    - ‡ Véronique Bidoul (Brabant Wallon)
    - ‡ Olivier Fiévez (Hainaut)
    - ‡ Estelle Denoël (Liège)
    - ‡ Eric Gelhay (Luxembourg)
    - ‡ Myriam Goumet (Namur)
    - ‡ Janine Le Docte (COCOF)
  - Issus d'un conseil d'administration d'un Centre culturel reconnu :
    - ‡ Didier Caille (CC de Braine-le-Compte)
    - ‡ Christian Boucq (CC de Berchem-Sainte-Agathe)
  - Issus de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie :
    - ‡ Danièle Staquet
  - Issus de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale :
    - ‡ Corinne François
- Membres suppléants :
  - Issus des services culturels des différentes Provinces et de la COCOF :
    - ‡ Jérémy Meys (Brabant Wallon)
    - ‡ Fabienne Scandolo (Hainaut)
    - ‡ Luc Navet (Liège)
    - ‡ Frédéric Philipin (Luxembourg)
    - ‡ Laurence Deprez (Namur)
    - ‡ Christine Heymans (COCOF)
  - Issus d'un conseil d'administration d'un Centre culturel reconnu :
    - ‡ Jean-François Mitsch (CC de Genappe)
  - Issus de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie :
    - ‡ Tanya Sidiras
  - Issus de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale :
    - ‡ Barbara Decupere

4. Experts issus d'une association ayant pour objet social au moins la défense des usagers ou d'une catégorie d'usagers

Changement intervenu en 2016 : démission de Philippe Delhaye (FACIR) le 7/06.

- ‡ Membre effectif : *vacant*
- ‡ Membre suppléant : *vacant*.

5. Représentants d'organisations représentatives d'utilisateurs agréées du secteur

Changement intervenu en 2016 : démission de Michel Gelinne, membre effectif représentant l'ASTRAC, le 12/07 et désignation de Liesbeth Vandersteene.

- Membres effectifs :
  - ‡ Matteo Segers (ACC)
  - ‡ Liesbeth Vandersteene (ASTRAC)

- Membres suppléants :
  - ‡ Céline D'Ambrosio (ACC)
  - ‡ *Poste vacant* (ASTRAC)

6. Représentants des tendances idéologiques et philosophiques

Changement intervenu en 2016 : désignation de Bruno Wynands en tant que membre suppléant pour la tendance Ecolo le 28/04

- Membres effectifs :
  - ‡ Philippe Degeneffe (PS)
  - ‡ Luc Decharneux (MR)
  - ‡ Paul Fauconnier (Ecolo)
  - ‡ Corinne Van Volsem (CDH)
- Membres suppléants :
  - ‡ *Poste vacant* (PS)
  - ‡ Mathieu Bakolas (MR)
  - ‡ Bruno Wynands (Ecolo)
  - ‡ Stéphanie Willems (CDH).

c) Invités et observateurs

En 2016, les invités permanents de la 3C sont :

- Cabinet de la Ministre de la Culture :
  - ‡ Thomas Prédour, Chef du Cabinet Culture (Ministre Joëlle Milquet puis Alda Greoli) : participation à la réunion du 13/5/2016
  - ‡ Paul Verwilghen, Chef du Cabinet de la Ministre Alda Greoli
  - ‡ Nathalie Vanaubel, conseillère pour les Centres culturels (à partir d'octobre 2016) : participation à la réunion du 22/11/2016.
- Administration générale de la Culture :
  - ‡ André-Marie Poncelet, Administrateur général de la Culture ;
  - ‡ Jean-François Füeg, Directeur général adjoint du Service général d'action territorial à partir du 1/04/2016 ;
  - ‡ Sophie Levêque et Célia Dehon, Direction des Centres culturels ;
  - ‡ Freddy Cabaraux, Directeur général adjoint du Service général d'Inspection de la Culture ;
  - ‡ Luc Carton, Inspecteur-référent ;
  - ‡ Vincent Bertholet, Inspecteur-référent ;
  - ‡ Brigitte De Ridder, Inspectrice-référente à partir du 16/03/2016.
- Autres invités ponctuels de la 3C en 2016 :
  - Inspecteurs
    - ‡ Bénédicte Bodson 29/01/2016
    - ‡ Catherine Stilmant 26/04/2016
    - ‡ Nathalie Henriët 26/04 et 13/05
    - ‡ Nathalie Wauthy 17/06
    - ‡ Patrick Denis 16/12

- Membres suppléants
  - ‡ Liesbeth Vandersteene, membre suppléant pour l'ASTRAC (jusqu'à sa désignation en tant que membre effectif), lors des réunions du 29/01, 4/03, 26/04, 13/05, 17/06
  - ‡ Jérémy Meys, membre suppléant représentant la Province du Brabant Wallon le 26/04/2016 en remplacement de Véronique Bidoul ;
  - ‡ Barbara Decupere, membre suppléant représentant l'AVCB le 22/11/2016.
- Experts extérieurs
  - ‡ Charlotte Bontemps, Conseillère l'Union des Villes et des Communes de Wallonie, lors de la réunion du 29/01/2016 : intervention dans le cadre de l'échange sur les régies communales autonomes ;
  - ‡ Vincent Dehin, Conseiller juridique de l'ACC, lors de la réunion du 29/01/2016 : intervention dans le cadre de l'avis sollicité par la 3C concernant l'avant-projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 relatif au subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels ;
- Transversalité
  - ‡ Fatmire Blakaj, secrétaire de la Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels, le 26/04/2016
  - ‡ Dan Cukier, Président de la Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels, le 26/04/2016
  - ‡ Béatrice Buyck, Présidente du Conseil du cirque, des arts forains et de la rue le 26/04/2016
  - ‡ Charlotte Charles-Heep, membre du Conseil du cirque, des arts forains et de la rue le 26/04/2016
  - ‡ Amélia Franck, secrétaire du Conseil du cirque, des arts forains et de la rue le 26/04/2016
  - ‡ Pol Mareschal, Directeur des relations intersectorielles au sein du Service général de la Création artistique, le 26/04/2016

### 3.4. FONCTIONNEMENT

En 2016, la 3C entrait dans sa 10<sup>e</sup> année de fonctionnement.

Le Président de la 3C est Marc Baeken et le vice-président, Didier Caille. Ce dernier a assumé la présidence de la réunion du 17/06. En leur absence, Engelbert Pêtre a assuré la présidence lors de la matinée de la réunion du 16/12.

#### a) Réunions plénières

Outre la présentation du rapport d'activités 2016 qui s'est déroulée le 10/06 au Centre culturel de Fosses-la-Ville, 10 réunions plénières ont eu lieu les 29/01, 04/03, 15/04, 26/04, 13/05, 17/06, 20/09, 21/10, 22/11 et 16/12 (contre 11 en 2015, 7 en 2014, 4 en 2013 et 9 en 2012). La durée des réunions a été de 8 demi-journées (durée inférieure à 5 heures) et de 2 journées (durée supérieure à 5 heures).

Tout comme en 2015, le rythme des réunions reste soutenu en 2016 avec une réunion en moyenne par mois (2 réunions durant le mois d'avril). Le suivi par la Commission des Centres culturels de l'actualité concernant l'application budgétaire du Décret et l'examen des demandes de reconnaissance et de principe explique le maintien du nombre de réunions.

25 points ont été inscrits à l'ordre du jour et 47 points complémentaires ou divers ont été abordés lors des 10 réunions, ce qui représente une moyenne de 7 points abordés par réunion.

En 2016, les statistiques relatives à la participation des membres sont constantes par rapport à celles de l'année 2015 : 14 membres ont été présents en moyenne par réunion (pour un total de 25 membres) soit un taux de participation moyen de 56% et un total de 84 J/P<sup>17</sup>.

#### b) Réunions de concertation, groupes de travail et réunions diverses

- 11 membres ont pris part à 14 réunions de concertation<sup>18</sup> dans le cadre de l'examen des demandes de reconnaissance introduites en juin 2016 pendant une demi-journée : 8,5 J/P.  
2 membres ont pris part aux réunions organisées avec les 2 associations ayant introduit une demande de principe (demi-journées) : 1 J/P.  
2 membres ont pris part à la réunion organisée dans le cadre de l'instruction des demandes de reconnaissance des organisations fédératives le 8/9 pendant une demi-journée : 1 J/P.
- Le groupe de travail explorant les scénarios d'application budgétaire, dont faisaient partir 5 membres de la 3C, s'est réuni 1 demi-journée le 29/01 : 2,5 J/P.
- Les réunions organisées avec les représentants de la Ministre Alda Greoli au sujet de l'application budgétaire du Décret ont mobilisé le Président à 4 reprises en 2016 et un membre de la 3C à 1 reprise : 2,5 J/P.
- 2 membres ont participé chacun à l'une des 2 réunions organisées avec les instances d'avis sectorielles dans le cadre de l'instruction des demandes de reconnaissances d'actions culturelles spécialisées le 27/05 et le 21/06 pendant une demi-journée : 1 J/P.

---

<sup>17</sup> En 2015, 12 membres étaient présents en moyenne par réunion (sur 22 membres) soit un taux de participation de 56% pour un total de 84 J/P.

<sup>18</sup> 4 membres ont participé à 2 réunions de concertation et 1 membre a participé à 3 réunions de concertation.

- 1 membre de la 3C a participé à la réunion d'information de l'instance d'avis des arts plastiques à propos du Décret relatif aux Centres culturels le 15/09 : 0,5 J/P.
- 1 membre a participé à la réunion d'évaluation intermédiaire de la convention de la Coopération culturelle régionale liégeoise le 12/04 : 0,5 J/P.
- ⇒ Total de la participation de membres de la 3C à des réunions hors plénières : 17,5 J/P
- ⇒ Total de la participation de membres de la 3C réunions plénières de la Commission + autres missions : 84 JP + 17,5 J/P = 101,5 JP soit environ 0,5 ETP. Cette estimation de l'investissement des membres ne tient pas compte du temps consacré à la lecture des dossiers, à l'écriture de rapports ou encore aux déplacements vers les lieux de réunion.

c) Réflexion à propos du fonctionnement des instances d'avis

La réflexion à propos des dispositions en matière de défraiement (jetons de présences et remboursement des frais de déplacement) des membres des instances d'avis s'est poursuivie en 2016 et a conduit à une nouvelle modification des méthodes de déclaration de créance ayant pour double finalité d'améliorer la gestion de la procédure par l'administration et de réserver un traitement plus équitable entre les membres quel que soit leur mode de transport et leur adresse. Dorénavant, les déclarations de créance seront transmises trimestriellement et devront être renvoyées un mois au plus tard après la réception<sup>19</sup>, la liste de présence signée par les membres en début de réunion inclura une déclaration sur l'honneur et les frais de déplacement seront remboursés sur une base forfaitaire au kilomètre. Ces nouvelles mesures ont été présentées lors de la réunion du 4/03. La Commission des Centres culturels s'est inquiétée du climat de suspicion générale à l'égard des instances d'avis et de leurs membres.

---

<sup>19</sup> Cette disposition évoluera encore en 2017.

### 3.5. PRINCIPAUX DÉBATS ET TRAVAUX EN 2016

#### Nombre d'avis rendus : 14

##### a) Avis rendus dans le cadre du Décret du 21-11-2013

##### I. Examen des demandes de reconnaissance de Centres culturels

#### Train 2015

Les demandes de reconnaissance introduites par les Centres culturels le 30 juin 2015 ont été examinées<sup>20</sup> :

- le 26/04 : demandes introduites par la Maison culturelle d'Ath (action culturelle générale et intensifiée avec extension vers 2 communes, coopération, actions culturelles spécialisées en arts de rue et en diffusion cinématographique<sup>21</sup>) et le Centre culturel du Brabant Wallon (action culturelle générale et intensifiée sur les 27 communes de l'arrondissement, 3 dispositifs de coopération Est/Ouest/arts contemporains, action culturelle spécialisée en accueil en création cirque<sup>22</sup>) ;
- le 13/05 : demandes introduites par le Centre culturel de Colfontaine (action culturelle générale) et le Centre culturel d'Ittre (action culturelle générale) ;
- le 17/06 : demande de reconnaissance du Centre culturel d'Aubange (action culturelle générale avec extension vers 1 commune).

La 3C a examiné et remis des avis, pour la première fois, concernant des demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées, d'actions culturelles intensifiées et de coopération.

Conformément à l'article 15 de l'arrêté d'exécution, la 3C s'est prononcée quant à la cohérence entre l'action culturelle générale de la MCA et du CCBW et les actions culturelles spécialisées dont la reconnaissance était sollicitée. Les avis de la 3C ont ensuite été communiqués aux instances d'avis concernées (Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels et Conseil du cirque, des arts forains et de la rue) amenées à remettre un avis quant à l'adéquation entre l'action culturelle spécialisée et les principes généraux de leur politique sectorielle. La Commission d'aide aux opérateurs audiovisuels s'est réunie le 27/05 et le Conseil du Cirque, des arts forains et de la rue le 21/06 et le 20/09. Un représentant de la Direction des Centres culturels, de l'Inspection et les rapporteurs de la 3C ont participé aux deux premières réunions.

La 3C a remis les avis suivants :

- 1) Maison culturelle d'Ath : avis positif concernant l'action culturelle générale intensifiée et l'extension de territoire vers les communes de Chièvres et Brugelette, avis positif

---

<sup>20</sup> Suite à la réunion de concertation, le dossier du Centre culturel de Habay a été retiré en vue d'une ré-introduction ultérieure.

<sup>21</sup> La demande initiale de la Maison culturelle d'Ath intégrait une demande de reconnaissance d'une action culturelle spécialisée en pluridisciplinaire (Sortilèges) qui a été intégrée à l'action spécialisée en arts de rue par l'administration. La demande mentionnait également que l'association avait par ailleurs introduit une demande de reconnaissance en tant que centre d'expression et de créativité dans le cadre du décret CEC.

<sup>22</sup> La demande initiale du CCBW comprenait une demande de reconnaissance d'une action culturelle spécialisée en résidences artistiques pluridisciplinaires qui a été requalifiée.

concernant la coopération sous condition suspensive de la production et de la signature par les centres culturels partenaires d'une convention de coopération, avis positifs concernant les demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées ;

- 2) Centre culturel du Brabant Wallon : avis positif concernant l'action culturelle générale intensifiée, avis positif concernant les coopérations sous condition suspensive de la production et de la signature par les centres culturels partenaires d'une convention de coopération, avis positifs concernant la demande de reconnaissance de l'action culturelle spécialisée en accueil en création dans le domaine du cirque ;
- 3) Centre culturel d'Ittre : avis positif concernant l'action culturelle générale. La 3C remet également un avis favorable concernant la participation du CC d'Ittre aux dispositifs de coopération Ouest et Arts contemporains portés par le Centre culturel du Brabant Wallon.
- 4) Centre culturel de Colfontaine : vu que certains éléments du dossier introduit gagneraient à être approfondis mais ayant constaté la nécessité et la pertinence de l'action développée par le Centre culturel de Colfontaine sur le territoire et l'engagement des collectivités publiques locales qui soutiennent l'action du Centre culturel, la 3C a proposé la reconnaissance de l'action culturelle générale assortie d'une période probatoire d'une année, renouvelable une fois, durant laquelle le Centre culturel aurait été amené à assurer la continuité de l'analyse partagée et à consolider son projet d'action culturelle. Pendant la période probatoire, la 3C recommandait que soit menée une évaluation annuelle durant les 2 premières années afin de vérifier l'atteinte des exigences.
- 5) Centre culturel d'Aubange : avis positif sous réserve de la mise en conformité des instances au moment de la signature du contrat-programme. La 3C attirait, en outre, l'attention de Madame la Ministre sur l'effet délétère d'un hypothétique défaut de financement spécifique de l'extension du territoire par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ces avis sont remis sous réserve que le contrôle et l'évaluation du futur contrat-programme intègre si nécessaire un principe de proportionnalité tenant compte du différentiel entre les moyens sollicités et en partie pro-mérités en application des articles budgétaires du Décret du 21 novembre 2013 relatif aux Centres culturels et les moyens effectivement attribués au Centre culturel.

- ⇒ Les avis du Service général de l'Inspection de la Culture, du Collège des provinces concernées et des instances d'avis sectorielles sollicitées ont été ensuite transmis à la Ministre le 30/09/2016, accompagnés de propositions de décisions rédigées par l'administration. Les décisions devraient être finalisées avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

### Train 2016

14 demandes de reconnaissance ont été réceptionnées le 30 juin 2016 (sur les 33 annoncées par un sondage mené en 2015). 13 d'entre elles poursuivent la procédure de reconnaissance. Il s'agit des Centres culturels de Lessines, Comines-Warneton, Silly, Enghien, Pays des Collines, Schaerbeek, Anderlecht (Escale du Nord), Rossignol-Tintigny, Theux, Spa, Remicourt et de 2 associations non reconnues dans le cadre du D.28-07-1992, « Forest Centre culturel » et « Pays de Geminiacum » (Pont-à-Celles), qui avaient introduit une demande de principe et reçu une décision favorable en novembre 2015.



Les rapporteurs ont été désignés entre juin et septembre 2016 et leurs coordonnées transmises aux Inspecteurs en vue de l'organisation des réunions de concertation. Ces dernières ont eu lieu entre septembre et décembre 2016.

Les étapes suivantes sont :

- Remise des compléments suite aux réunions de concertation : jusque fin février 2017
- Sollicitation de l'avis des Collèges provinciaux et de la COCOF : mars-avril 2017
- Avis de la Commission des Centres culturels : les dates d'examen par la 3C sont fixées le 28/04, le 19/05, le 2/06 et le 23/06. La 3C sera appelée à examiner, pour la première fois, des demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées de diffusion des arts de la scène (CC de Comines-Warneton et de Lessines) et des demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées en musiques classiques et non classiques (CC de Lessines), en éducation permanente (CC de Comines-Warneton) et en arts plastiques (CC de Comines-Warneton).
- Examen des demandes de reconnaissance d'actions culturelles spécialisées par les instances d'avis sectorielles compétentes (le Conseil supérieur de l'Éducation permanente, la Commission consultative des arts plastiques, les Conseils des musiques non classiques et de la musique classique et le Conseil interdisciplinaire des arts de la scène : juin-septembre.
- Décisions de la Ministre : septembre-décembre 2017.
- Prise d'effet des reconnaissances le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Train 2017

Début 2017, la Direction des Centres culturels et le Service général de l'Inspection de la Culture ont sollicité les Centres culturels afin d'actualiser les données du sondage réalisé en novembre 2015 concernant les hypothèses d'introduction des dossiers de demande de reconnaissance. L'actualisation des données a révélé que 45 Centres culturels sont susceptibles d'introduire leur demande de reconnaissance en 2017 (51 centres culturels doivent encore introduire leur demande de reconnaissance à l'échéance du 30 juin, du 15 septembre ou du 31 décembre 2018). Ces 45 demandes de reconnaissances devront faire l'objet de réunions de concertation entre septembre 2017 et janvier 2018.

Une demande de principe est au minimum attendue le 30 juin 2017 : celle de l'association « Maison des associations culturelles d'Herstal » qui dispose actuellement d'une convention. Elle sera examinée par la 3C entre novembre et décembre 2017.

### II. Examen des demandes de reconnaissance de l'action fédérative de l'ASTRAC et de l'ACC

*Les deux organisations représentatives du secteur des Centres culturels, l'ACC (Association des Centres culturels) et l'ASTRAC (Réseau des professionnels en Centres culturels), avaient chacune introduit fin décembre 2014 une demande de reconnaissance de leur action fédérative dans les termes du D. 21-11-2013. La Ministre Joëlle Milquet a alors pris la décision, fin juin, de prolonger par avenant, en 2016, les conventions des deux organisations afin de leur permettre d'envisager « une intégration des deux asbl à l'horizon 2017 »<sup>23</sup>.*

---

<sup>23</sup> Extrait du courrier adressé par la Ministre aux 2 associations le 26/06/2015.

Les dossiers intégrant un volet d'action commun aux deux organisations représentatives, ont été introduits par l'ACC et l'ASTRAC le 30/06/2016 et examinées par la 3C lors de la réunion du 21/10/2016. Avec prudence, la Commission des Centres des Centres culturels a observé que le Décret du 21 novembre 2013 ne contenait pas de balises permettant à l'instance de remettre un avis juridiquement fondé quant à la reconnaissance de l'action fédérative des 2 associations.

Constatant que l'ACC et l'ASTRAC remplissaient les conditions de composition de leur assemblée générale telles que fixées à l'article 97, alinéa 1<sup>er</sup> du Décret, que leur projet d'action respectif intégrait des fonctions telles qu'énoncées à l'article 97, alinéa 2 du Décret et que les objectifs fixés dans le cadre de leur prochain contrat-programme rencontraient les enjeux du secteur des Centres culturels, la 3C a remis un avis favorable concernant la reconnaissance de l'action fédérative de l'ACC et de l'ASTRAC. En outre, la 3C a constaté que les moyens actuellement octroyés à l'ASTRAC et le peu de ressources humaines dont elle disposait ne lui permettaient pas de déployer le projet d'action tel que présenté sans une augmentation substantielle de sa subvention. Une augmentation de la subvention de l'ACC serait également bienvenue afin de permettre à l'association de faire face à la hausse des coûts de fonctionnement et de mener à bien le projet d'action fédérative.

Attendu, conformément à l'article 104 du Décret du 21 novembre 2013, que les organisations représentatives sont tenues d'établir entre elles une convention, constatant cependant le peu de développement du volet d'action commun et l'absence d'engagements réciproques des 2 associations (contributions particulières, répartition des subventions), la 3C a remis un avis négatif quant à ce projet de convention.

Cependant, la 3C a remis d'initiative un avis favorable au sujet de la proposition émanant de l'Administration concernant la mise en place d'une plate-forme qui permettrait aux structures jouant une fonction d'appui auprès du secteur de disposer d'un espace de dialogue, de concertation et de mutualisation autour des enjeux du secteur et dont la coordination serait assurée par le Service général de l'Action territoriale.

- ⇒ Les décisions de reconnaissance des organisations représentatives sont en cours de finalisation
- ⇒ 3 réunions de la « plate-forme des opérateurs d'appui » ont déjà eu lieu le 9/12/2016, le 27/01/2017 et le 17/02/2017 et ont permis d'aborder des enjeux tels que l'accompagnement du secteur (participation des représentants de la COCOF et des Provinces) ou les points d'attention à recommander dans la procédure d'examen des demandes de reconnaissance sur base de l'expérience des premiers dépositaires.

### III. Examen et avis concernant les demandes de principe

Les demandes de principe introduites le 30 juin 2016 par les associations « Whalll, Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre » et « Centre culturel de Dour » ont été examinées par la 3C lors des réunions du 22/11 et du 16/12/2016. La 3C a remis des avis globalement positifs concernant l'opportunité de permettre aux associations d'introduire une demande de reconnaissance en tant que Centre culturel. Dans les 2 cas, la 3C relève les défis importants auxquels sont confrontées les associations : une importante réforme institutionnelle et la poursuite de l'analyse partagée du territoire.

Les décisions de la Ministre concernant les demandes de principe sont attendues pour la mi-mars. Conformément à l'article 23, §4, al.3, à défaut de décision dans ce délai, la décision est réputée positive.

#### IV. Modèle-type de contrat-programme

*En 2016, 112 CC ont continué à bénéficier des avenants de transition (2014-2018) à leurs contrats-programmes conclus en 2009, 2010 ou 2011 dans les termes du décret de 1992.*

*Les 3 premiers centres culturels (Fosses-la-Ville, Jodoigne/Orp-Jauche et Leuze) ont vu leur action culturelle reconnue au 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans les termes du décret du 21 novembre 2013 moyennant la poursuite, en 2016, de la subvention octroyée avant la reconnaissance (cf art.13 §2 du décret-programme du 14 juillet 2015). Les contrats-programmes en application des décisions de reconnaissance n'ont pu être immédiatement conclus avec les 3 CC et les collectivités locales partenaires ; d'une part en raison de l'obligation d'adopter un contrat-programme-type par arrêté ministériel (publié depuis au MB), d'autre part parce que les engagements budgétaires figurant au contrat-programme doivent en outre encore être définis pour les années 2017 à 2020.*

Conformément à l'article 79 du Décret du 21-11-2013 et 44 de l'arrêté, le projet de modèle-type de contrat-programme a été soumis à l'avis de la Commission des Centres culturels le 29/01/2016. Si les modalités particulières relatives à l'application budgétaire ne figurent pas dans le modèle-type, la 3C a souhaité que :

- le paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 5 relatif à la contribution de la Fédération Wallonie-Bruxelles mentionne la subvention telle que proméritée sur base du décret ou de la décision de la Ministre ;
- un 2<sup>e</sup> paragraphe précise la trajectoire budgétaire et fixe précisément les montants qui seront octroyés et les modalités prévues en vue d'atteindre le montant promérité ;
- le 2<sup>e</sup> paragraphe contienne en outre la mention suivante : « *Le contrôle et l'évaluation des obligations du Centre culturel intégreront un principe de proportionnalité raisonnée qui tiendra compte du différentiel entre la subvention telle que proméritée et la subvention versée.* »

Le projet de modèle-type de contrat-programme a ensuite recueilli l'avis de l'Inspection des finances en date du 20/06 et du Ministre du Budget en date du 23/09. La Ministre a arrêté le modèle-type en date du 22/12/2016. Il a ensuite été publié au Moniteur belge le 10/02/17.

#### b) Avis d'initiative/avis sollicités par la Ministre

##### I. Décret-programme budgétaire 2017

Lors de sa réunion du 22/11, la 3C a remis un avis négatif concernant l'avant-projet de décret-programme budgétaire 2017 (dont elle avait été informée par un courrier de la Ministre) pour ce qui est de la mesure visant à prolonger la réduction linéaire de -1% des subventions des Centres culturels : « *Face à la stagnation budgétaire, après cinq années de non-indexation des subventions et face aux diminutions structurelles, la Commission des Centres culturels ne peut qu'exprimer à nouveau sa vive préoccupation. En conséquence des difficultés croissantes qu'une majorité de Centres culturels*

*rencontrent en matière de gestion, de recherche d'un équilibre budgétaire et de trésorerie, l'action et l'emploi culturels sont désormais fragilisés. »*

Le décret-programme a été adopté par le Parlement le 14/12/2016.

## II. Echange autour de la notion des régies communales autonomes

A la demande d'un membre, un point concernant les régies communales autonomes (RCA) a été mis à l'ordre du jour de la réunion du 29/01/2016. Charlotte Bontemps, conseillère à l'Union des Villes et des Communes, a été invitée à la 3C afin d'expliquer la notion de régie communale autonome, dont le statut est régi de manière lacunaire par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation de la Région Wallonne. La 3C a attiré l'attention de la représentante concernant le possible conflit entre la législation relative aux RCA et le Décret relatif aux Centres culturels :

- Le Décret relatif aux Centres culturels prévoit que le Centre culturel soit en charge de (ou associé à) la gestion de l'infrastructure confiée par la commune or une RCA doit démontrer la non-exclusivité de l'occupation des locaux. Il y a aurait donc lieu de prévoir la participation des CC au conseil d'administration et/ou conseil de direction de la RCA.
- La législation oblige les RCA à percevoir une redevance de la part des utilisateurs or, dans le cadre de l'application du Décret relatif aux Centres culturels, les charges remboursées par le Centre culturel à une commune (les RCA pouvant y être assimilées) doivent être déduites de la contribution des collectivités associées dans le cadre du calcul de parité.

Le 6/04, une note est transmise à la Ministre Joëlle Milquet afin de lui demander de confirmer cette interprétation et d'en informer les représentants de la Région wallonne et des communes. Le changement de Ministre et de Cabinet a eu pour effet que la demande n'a pas été suivie d'effet à ce jour.

## III. Avant-projet de décret modifiant le décret du 24 octobre 2008 déterminant les conditions de subventionnement de l'emploi dans les secteurs socioculturels

Le 29/01, la 3C a été sollicitée afin de remettre un avis concernant l'avant-projet de décret modifiant le décret non-marchand du 24 octobre 2008. Les modifications proposées avaient pour objectif de faciliter les justifications des subventions emploi des opérateurs et leur contrôle par l'Administration en injectant dans un système informatisé (SICE pour système d'information du cadastre emploi) les données issues directement du cadastre emploi. L'avant-projet a été explicité par Vincent Dehin, juriste de l'ACC ayant pris part aux travaux menés par la CESSOC.

L'avis remis par la 3C était positif à condition que le décret prévoie un délai suffisamment long pour permettre aux associations l'encodage de leurs données et que des séances d'information soient organisées.

Le Décret a été adopté par le Parlement le 2/06 et publié au Moniteur belge le 8/7/2016.

IV. Evaluation intermédiaire de la convention de la Coopération culturelle régionale de l'arrondissement de Liège

La convention 2014-2017 de la Coopération culturelle régionale de l'arrondissement de Liège, qui rassemble les 9 Centres culturels de Chiroux, Chênée, Angleur, Jupille-Wandre, Soumagne, Ans, Flémalle, Seraing et Sprimont ainsi que la Maison des associations culturelles de Herstal, prévoyait une évaluation intermédiaire. L'association a transmis un rapport d'évaluation en date du 29/03 et une réunion d'évaluation s'est déroulée le 12/04. Un membre de la 3C y a participé. Lors de sa réunion du 15/04, la Commission des Centres culturels a pris acte du bilan favorable réalisé par le membre de la 3C et par l'Administration de l'évaluation intermédiaire de la CCR/Liège.

V. Proposition d'intégration au sein de la subvention ordinaire de la subvention liée à la convention de développement régional de la Maison de la Culture d'Arlon

La 3C a été sollicitée par la Ministre Alda Greoli afin de remettre un avis concernant une proposition émanant de la Direction des Centres culturels et visant l'intégration de la subvention liée à la convention de développement régional de la Maison culturelle d'Arlon (80.000 €), actuellement subventionnée sur les crédits extraordinaires, au sein de sa subvention de fonctionnement.

Lors de sa réunion du 20/09, la 3C s'est prononcée en défaveur de l'intégration du montant relatif à la convention dans la subvention ordinaire, estimant que, en période de transition, il était préférable de ne pas créer de précédent, ce qui aurait conduit à devoir examiner d'autres demandes de ce type émanant de centres.

## 4. LA DIRECTION DES CENTRES CULTURELS EN 2016

### 4.1. ORGANIGRAMME ET GESTION INTERNE

#### a) Evolution de l'organigramme

1<sup>er</sup> avril 2016 : Prise de fonction de Jean-François Füeg comme Directeur général adjoint du Service général de l'Action Territoriale (Direction des Centres culturels, Service de la Lecture publique, Point.Culture, Bibliothèque 27 Septembre et Centre de prêt de matériel de Nannine).

#### Concertation avec le Service général d'Inspection de la Culture

Après la prise de fonction de Jean-François Füeg, Freddy Cabaraux cesse d'assurer le rôle de Directeur général adjoint pour la Direction des Centres culturels, qu'il a joué jusqu'en 2016.

Pour autant, les liens et la collaboration avec l'Inspection de la Culture restent soutenus : participation aux réunions d'inspection régionale du Hainaut-Brabant wallon le 7/1 (à Charleroi), de Liège-Namur le 4/2 (à Liège), de Bruxelles le 26/2/2016 ; à la chambre d'avis du 18/3/2016 sur les dossiers de demandes de reconnaissance entrés en 2015. Une rencontre a lieu le 21/9/2016 entre Jean-François Füeg et les Inspecteurs-référents pour le secteur des centres culturels.

#### b) Contrat d'administration et contrat d'objectifs

Le 25/5/2016, le Contrat d'administration a été signé par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les représentants du Ministère (Secrétaire général, Administrateurs généraux et Directeurs généraux). Le Contrat d'administration est une « feuille de route » structurant les objectifs prioritaires de l'Administration en tenant compte des missions quotidiennes et y affectant les ressources humaines, budgétaires et technologiques nécessaires.

Le Contrat d'administration se décline ensuite en contrat d'objectifs plus opérationnels dans les Services généraux de l'Administration générale de la Culture.

Dans ce cadre, la DCC est désignée comme porteuse des fiches-projets suivantes :

1° « Jeter les bases d'un opérateur d'appui pour les Centres culturels tant en proposant un soutien de la part de la DCC qu'en coordonnant les initiatives des opérateurs fédératifs du secteur (ACC, ASTRAC, plateformes et concertations) » : 3 réunions de la « plate-forme des opérateurs d'appui » ont déjà eu lieu le 9/12/2016, le 27/01/2017 et le 17/02/2017 (cf supra).

2° « Mettre en place un groupe de travail, en collaboration avec le Service général de l'Inspection de la Culture et les autres Services généraux de l'AGC, sur la notion de développement territorial » : une première journée de réflexion a eu lieu le 28/2/17 au COOP à Anderlecht, animée par le COTA (Collectif d'échange pour une technologie appropriée, ONG de développement).

3° « Facilitation de l'ancrage territorial des politiques culturelles, et de l'analyse de leur incidence, par la mise en place d'un dispositif de coopération entre la RW, la Cocof et la FWB. Formation de conseillers territoriaux » : des contacts doivent être entrepris vers le service de formation de la Wallonie.

### c) Equipe

L'équipe de la Direction des Centres culturels reste limitée en 2016 à 4 ETP : Célia Dehon, Dany Haulotte, Sophie Levêque et Muriel Vermeeren.

Une procédure de recrutement est lancée en juillet 2016 ; l'appel à candidatures est clôturé le 8/8 et les entretiens de sélection ont lieu le 18/10/2016. Cécile Rassinfosse rejoint l'équipe le 23/01/2017.

Réunions d'équipe les 5/1, 10/5 et 22/9/2016. Entretiens d'évaluation de CD et MV le 16/6/2016.

### Formations

SL : Formation à la gestion de projets le 9/8/2016.

MV : formation « Egalité et diversité » le 24/11/2016.

Participation de CD et SL

- à la formation du Cesep « L'action socio-culturelle au cours de l'évolution des dispositifs de la FWB » les 28/4, 12/5, 7/6 et 11/7/2016 ;
- aux rencontres organisées par le Service de la Formation (SEF) :
  - o Rencontres-culture « Je suis Molenbeekois » à la Maison des Cultures et de la Cohésion sociale de Molenbeek le 9/2/2016
  - o Cultures croisées (rencontres intersectorielles au sein de l'administration) : « Quoi de neuf du côté du Service général de l'Audiovisuel et des Médias ? » le 19/1/2016

### Vie du Ministère

Nouvel-An de l'AGC le 14/1/2016 à la RTBF ;

Participation de SL aux réunions

- DGA (Directeurs généraux adjoints des Services généraux de l'AGC) les 19/1 et 16/2/2016 ;
- DGA + directeurs les 2/2, 1/3, 12/4, 11/5, 6/12/2016
- « agenda » de l'AGC : les 25/1 et 22/2/2016
- Service général de l'Action territoriale : les 12/4, 11/5, 6/6, 5/9, 8/11 et 5/12/2016.

### Divers

Réunions de coordination DCC / Cabinet :

- avec Thomas Prédour les 20/1, 9/3, 15/6/2016 ;
- avec Nathalie Vanaubel le 3/11/2016.

Rencontre sectorielle ACC/ASTRAC/3C/DCC/Cabinet les 30/5 et 10/11/2016.

Rencontre avec la cellule Architecture de l'AG Infrastructures le 16/11/2016 autour de la question de la programmation architecturale dans les Centres culturels

GT sur le lien culture/école (étude OPC) le 16/2/2016

Réunion sur les projets FSE-Culture le 23/9.

## 4.2. OPÉRATION « BOUGER LES LIGNES »

Le 22/1/2016 à Liège (Opéra Royal de Wallonie), la Ministre Joëlle Milquet présentait les synthèses des coupoles « Artistes au centre » et « Entrepreneuriat culturel ».

A son entrée en fonction, la Ministre Alda Greoli a annoncé la poursuite du processus « Bouger les lignes » avec comme enjeu la réconciliation entre les intérêts des artistes et ceux des institutions culturelles.

Les synthèses finales des coupoles « Démocratie et Diversité culturelles » et « Plan culturel numérique » sont présentées à l'occasion de la Rentrée culturelle le 28/09 à Louvain-la-Neuve (sous le chapiteau des Baladins du Miroir).

Les travaux des coupoles « Nouvelle gouvernance », « Entrepreneuriat culturel » et « Alliance Culture-Ecole » se poursuivent à l'automne et leurs conclusions sont présentées lors de l'événement de clôture de l'opération « Bouger les lignes », le 3/2/2017 à Charleroi (Rockerill).

SL a participé aux réunions de la coupole « Démocratie et diversité » le 28/1 à Point Culture Bruxelles, le 11/4 à Namur (Abattoirs de Bomel), ainsi qu'au comité de suivi opérationnel du 15/12/2016 sur la diversité des institutions.

## 4.3. CONTACTS AVEC LES CC ET LEURS PARTENAIRES

Organisations représentatives : participation de la DCC

- à la journée professionnelle de l'ASTRAC à la Marlagne le 26/1
- à la pendaison de crémaillère des nouveaux bureaux de l'ACC (4/2).
- aux assemblées générales de l'ASTRAC le 21/4 (La Marlagne), de l'ACC le 10/5 (Namur).
- à une rencontre autour du projet d'action fédérative entre représentants de l'ASTRAC, de l'ACC, de la 3C, de l'Inspection et de l'administration le 8/9/2016.
- à une réunion de mutualisation et de coordination avec l'ACC et l'ASTRAC : le 9/12/2016

Visites sur place

En 2016, l'équipe de la DCC a effectué 27 déplacements<sup>24</sup> (participation aux réunions de concertation, aux réunions des instances, à 2 jurys de recrutement, réunions de travail) dans 25 CC (dont 7 déjà visités en 2015 et 4 non reconnus décret 1992). Le nombre de visites est nettement inférieur à 2015 (48 visites) ainsi que le nombre de CC visités (en 2013 : 15 CC, en 2014 : 18, en 2015 : 34, en 2016 : 25).

Les CC visités en 2016 sont : Anderlecht (9/12), Arlon (8/6), Berchem-Ste-Agathe (26/4), Charleroi (6/6), Comines (28/10), Courcelles (19/2), Dour (7/11), Enghien (18/11), Farciennes (17/6), Forest (8/12), Fosses-la-Ville (10/6), La Louvière (20/10), Lessines (17/10), Namur (20/4, 19/5), Nivelles (16/11), Pays des Collines (17/10), Pont-à-Celles (24/10), Remicourt (10/10), Rossignol (26/9), Schaerbeek (12/12), Spa (5/10), Sily (18/11), Theux (5/10), Tournai (1/3, 25/5), Woluwé-St-Pierre (25/10).

---

<sup>24</sup> Ces déplacements ont représenté 22 J/P – en diminution par rapport à 2015 (37 JP), 2014 (30 J/P), ou même 2013 (23 J/P).



### Autres rencontres

Des rendez-vous ont eu lieu par ailleurs avec 7 CC hors leurs murs (souvent au Ministère) : Berchem, Ganshoren et Jette (13/10), Charleroi (13/1), Evere (1/12), Marche (10/3), Verviers (8/7).

### Leader

Participation de la DCC aux réunions des comités de suivi des fiches-projets culture Leader des GAL

- Culturalité en Hesbaye brabançonne (1/2 à Jodoigne),
- RoMaNa (le 10/3 à Marche-en-Famenne),
- Entre-Sambre-et-Meuse (14/3 à Walcourt)
- Plaines de l'Escaut (15/2 à Bonsecours).

Participation à la Task force Leader avec la Région wallonne à Jambes le 3/10.

Réunions de coordination administrative FWB avec le SGIC le 25/3 (Mons) et le 21/4 (Nannine).

## 5. ANNEXES

### 5.1. RÉPERTOIRE 2016

REPERTOIRE 2016 des Centres culturels reconnus par la Communauté française						
NOM DU CENTRE CULTUREL		COMMUNE	Sub 2016	CP	Catégorie CP	
B R U X E L L E S	ASBL "Escale du Nord", Centre culturel d'Anderlecht	Anderlecht	54.128,01	2010-2013	Local 3	
	ASBL "Le Fourquet", Centre culturel Berchemois	Berchem-Ste-Agathe	105.611,14	2009-2012	Local 1	
	ASBL "Espace Senghor", Centre culturel d'Etterbeek	Etterbeek	202.400,58	2009-2012	Local 1+++	
	ASBL Centre culturel d'Evere	Evere	114.614,75	2009-2012	Local 1	
	ASBL "La Villa", Centre culturel de Ganshoren	Ganshoren	56.661,97	2009-2012	Local 3	
	ASBL "Centre Armillaire" Centre culturel de Jette	Jette	83.968,06	2009-2012	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Bruxelles Nord	Laeken (Bruxelles-Nord)	104.348,01	2009-2012	Local 1	
	ASBL Centre culturel Jacques Franck	Saint-Gilles	202.400,58	2009-2012	Local 1+++	
	ASBL Centre culturel de Schaerbeek	Schaerbeek	52.340,59	2010-2013	Local 3	
	ASBL "La Vénérie", Centre culturel de Watermael-B.	Watermael-Boitsfort	202.400,58	2009-2012	Local 1+++	
	ASBL "Wolu-Culture", Centre culturel de Woluwé-St-L.	Woluwe-St-Lambert	138.046,89	2009-2012	Local 1+	
	H A I N A U T	ASBL Centre culturel d'Aiseau-Presles	Aiseau-Presles	53.314,77	2010-2013	Local 3
		ASBL "La Bourlette" Centre culturel d'Anderlues	Anderlues	56.477,09	2010-2013	Local 3
		ASBL Foyer socio-culturel d'Antoing	Antoing	114.604,12	2009-2012	Local 1
		ASBL "Sud-Haina" Centre culturel et sportif de Chimay	Baileux (chimay)	93.278,97	2009-2012	Local 2
ASBL Foyer culturel de Beloeil		Beloeil	80.584,77	2009-2012	Local 2	
ASBL Centre culturel de Boussu		Boussu	56.477,09	2009-2012	Local 3	
ASBL Centre culturel de Braine-Le-Comte		Braine Le Comte	102.971,30	2009-2012	Local 1	
ASBL Foyer culturel de Chapelle-Lez-Herlaimont		Chapelle	79.616,82	2009-2012	Local 2	
ASBL Centre culturel de Colfontaine		Colfontaine	79.048,56	2009-2012	Local 2	
ASBL "M.J.C" Centre culturel de Comines-Warнетon		Comines	155.080,56	2009-2012	Local 1++	
ASBL "La Posterie" Centre culturel de Courcelles		Courcelles.	132.170,97	2009-2012	Local 1+	
ASBL "Maison Jonathas", Centre culturel d'Enghien		Enghien	52.442,31	2009-2012	Local 3	
ASBL Centre culturel de Farciennes		Farciennes	51.541,74	2009-2012	Local 3	
ASBL "Fleurus Culture" Centre culturel		Fleurus	53.314,77	2010-2013	Local 3	
ASBL "Pays des Collines" Centre culturel		Flobecq	102.970,92	2009-2012	Local 1	
ASBL Centre culturel de Frameries		Frameries	53.197,38	2009-2012	Local 3	
ASBL Centre culturel de Gerpinnes		Gerpinnes	62.684,85	2009-2012	Local 3	
ASBL Centre culturel J. Faucon		Le Roeulx	52.442,77	2009-2012	Local 3	
ASBL "René Magritte" Centre culturel		Lessines	103.532,16	2009-2012	Local 1	
ASBL Centre culturel Leuze-En-Hainaut		Leuze	54.534,69	2016-2020	ACG	
ASBL Foyer culturel de Manage		Manage	56.477,09	2009-2012	Local 3	
ASBL "En Thiérache" Centre culturel de Momignies		Momignies	85.518,21	2009-2012	Local 2	
ASBL "Le Sablon" Centre culturel		Morlanwelz	56.477,09	2009-2012	Local 3	
ASBL Centre culturel Mouscronnois		Mouscron	107.822,91	2009-2012	Local 1	
ASBL Foyer culturel de Peruwelz		Péruwelz	111.369,09	2009-2012	Local 1	
ASBL Maison culturelle de Quaregnon		Quaregnon	105.751,83	2009-2012	Local 1	
ASBL Foyer culturel de Saint-Ghislain		Saint-Ghislain	105.751,91	2009-2012	Local 1	
ASBL Centre culturel de Sily		Silly	53.197,68	2009-2012	Local 3	
ASBL "Terre chevrotine" Centre culturel de Sivry-Rance		Sivry	138.948,51	2009-2012	Local 1+	
ASBL Centre culturel de Soignies		Soignies	77.477,49	2009-2012	Local 2	
ASBL "Maison de la Tour" Centre culturel de Thuin	Thuin	107.061,41	2011-2014	Local 1		
L I E G E	ASBL "Cultur'Ama" Centre culturel d'Amay	Amay	107.822,91	2009-2012	Local 1	
	ASBL Centre culturel d'Ourthe et Meuse	Angleur	56.477,55	2009-2012	Local 3	
	ASBL Centre culturel d'Ans	Ans	129.306,90	2009-2012	Local 1+	
	ASBL Centre culturel de Braives-Burdinne	Braives	53.197,38	2009-2012	Local 3	
	ASBL Centre culturel de Chênée	Chênée.	155.080,56	2009-2012	Local 1++	
	ASBL "Les Chiroux" Centre culturel	Liège	202.400,58	2009-2012	Local 1+++	
	ASBL Centre culturel de Dison	Dison	138.036,72	2009-2012	Local 1+	
	ASBL Centre culturel d' Engis	Engis	129.306,42	2009-2012	Local 1+	
	ASBL Centre culturel de Flémalle	Flémalle	85.518,29	2009-2012	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Hannut	Hannut	57.585,36	2009-2012	Local 3	
	ASBL Foyer culturel de Jupille-Wandre	Jupille	80.585,04	2009-2012	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Marchin	Marchin.	107.822,93	2009-2012	Local 1	
	ASBL Centre culturel de Remicourt	Remicourt	27.346,65	2011-2014	Local 4	
	ASBL Foyer culturel Saint-Georges	Saint-Georges	81.471,02	2010-2013	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Seraing	Seraing.	202.400,35	2009-2012	Local 1+++	
	ASBL Centre culturel de Soumagne	Soumagne	85.518,29	2009-2012	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Spa	Spa	79.048,11	2009-2012	Local 2	
	ASBL "Henri Simon" Foyer culturel	Sprimont	85.518,29	2009-2012	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Stavelot	Stavelot	102.971,30	2009-2012	Local 1	
	ASBL Centre culturel de Theux	Theux	53.197,68	2009-2012	Local 3	
	ASBL Centre culturel de Wanze	Wanze	138.036,41	2009-2012	Local 1+	
	ASBL Centre culturel de Waremme	Waremme	79.789,78	2011-2014	Local 2	
	ASBL Centre culturel de Welkenraedt	Welkenraedt.	152.641,20	2009-2012	Local 1+	

B R A B A N T  W A L L O N	ASBL Centre culturel de la Vallée de Nethen	Beauvechain	62.684,62	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel de Braine-L'Alleud	Braine L'Alleud.	162.045,21	2009-2012	Local 1++
	ASBL Foyer culturel de Genappe	Genappe	59.359,17	2009-2012	Local 3
	ASBL "CLI" Centre de Loisir et d'Information	Ittre	78.606,17	2011-2014	Local 2
	ASBL Centre culturel de Jodoigne	Jodoigne	57.585,36	2016-2020	ACG
	ASBL Centre culturel d'Ottignies-Louvain-la-Neuve	Ottignies.	202.400,58	2009-2012	Local 1+++
	ASBL Foyer culturel de Perwez	Perwez	107.822,91	2009-2012	Local 1
	ASBL Centre culturel de Rebecq	Rebecq	62.684,62	2009-2012	Local 3
	ASBL Foyer culturel de Rixensart	Rixensart	86.833,74	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Tubize	Tubize.	171.260,13	2009-2012	Local 1++
ASBL "Espace Bernier" Centre culturel de Waterloo	Waterloo	107.822,91	2009-2012	Local 1	
N A M U R	ASBL Centre culturel d'Andenne	Andenne	129.306,90	2009-2012	Local 1+
	ASBL Centre culturel de Beauraing	Beauraing	81.471,02	2010-2013	Local 2
	ASBL Centre culturel de Bièvre	Bièvre	53.197,38	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel de Ciney	Ciney	53.197,38	2009-2012	Local 3
	ASBL "Christian Colle" Centre culturel de Couvin	Couvin	55.062,50	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel de Doische	Doische	62.684,62	2009-2012	Local 3
	ASBL "Ecrin" Centre culturel d'Eghezée	Eghezée	80.670,18	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Floreffe	Floreffe	53.197,38	2009-2012	Local 3
	ASBL Foyer culturel de Florennes	Florennes	93.278,97	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de l'Entité fossoise	Fosses-La-Ville	53.197,38	2016-2020	ACG
	ASBL Centre culturel de Gembloux	Gembloux	138.036,41	2009-2012	Local 1+
	ASBL Centre culturel local de Hastière	Hastière	62.684,62	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel d'Havelange	Havelange	52.442,56	2009-2012	Local 3
	ASBL Foyer Socio-culturel de Philippeville	Philippeville	83.967,65	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel des Roches	Rochefort	81.804,72	2009-2012	Local 2
ASBL "Crac's" Centre culturel de Sambreville	Sambreville (Auveiais)	131.886,99	2009-2012	Local 1+	
ASBL Centre culturel de Walcourt	Walcourt	79.316,85	2009-2012	Local 2	
L u x e m b o u r g	ASBL Centre culturel d'Aubange	Aubange (Athus)	77.477,49	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Bastogne	Bastogne	78.797,21	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Bertrix	Bertrix	138.036,41	2009-2012	Local 1+
	ASBL Centre culturel du Beau Canton	Chiny-Florenville	105.751,91	2010-2013	Local 1
	ASBL Foyer culturel de Durbuy	Durbuy (Barvaux)	79.616,82	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Habay	Habay-La-Neuve	54.147,48	2009-2012	Local 3
	ASBL Centre culturel de Hotton	Hotton	53.980,43	2010-2013	Local 3
	ASBL Centre culturel Libramont-Chevigny	Libramont	79.617,24	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel de Nassogne	Nassogne	77.477,43	2009-2012	Local 2
	ASBL Centre culturel Rossignol-Tintigny	Tintigny	79.616,82	2009-2012	Local 2
R E G I O N A L U X	ASBL Maison culturelle de Ath	C.C. ATH	426.393,03	2009-2012	Régional 1
	ASBL "L'Eden" Centre culturel de Charleroi	C.C. DE CHARLEROI	814.528,68	2009-2012	Régional 1
	ASBL Centre culturel du Brabant Wallon	C.C.B.W.	508.355,13	2009-2012	Régional 1
	ASBL Centre culturel de Dinant	C.C. DE DINANT	557.208,66	2009-2012	Régional 1
	ASBL Centre culturel de l'Arrondissement de Huy	C.C. DE HUY	650.241,68	2009-2012	Régional 1
	ASBL Centre culturel régional du Centre	C.C. DE LA LOUVIERE	895.223,37	2009-2012	Régional 1
	ASBL "Théâtre de Namur" Centre culturel régional de Namur	C.C. DE NAMUR	866.901,45	2009-2012	Régional 1
	ASBL Maison de la Culture de Tournai	C.C. DE TOURNAI	939.458,55	2009-2012	Régional 1
	ASBL Centre culturel régional de Verviers	C.C. VERVIERS	443.971,58	2009-2012	Régional 1
	ASBL "Culture et Vie en Marche" MC Famenne-Ardenne	C.C. MARCHE EN FAME	426.393,03	2009-2012	Régional 1
ASBL Maison de la Culture d'Arlon	C.C ARLON	448.492,80	2009-2012	Régional 1	
ASBL "Action Sud" CC de l'arrondissement de Philippeville	C.C.VIROINVAL	208.160,98	2009-2012	Régional 3	

## 5.2. SUBVENTIONS EXTRAORDINAIRES EN 2016

<b>CENTRES</b>	<b>subvention extra</b>	<b>Projet 2016</b>
ARLON	80.000 €	Convention régionale 2016
TOURNAI	80.000 €	Projets transfrontaliers 2016
Coordination culturelle liégeoise	138.600 €	Convention 2016
DINANT	25.000 €	Prospect 15
HABAY	13.680 €	Leader : Haute Sûre, Forêt d'Anlier
CCBW	35.250 €	Leader : GAL Culturalité : coopération culturelle
MARCHE	32.323 €	Leader : GAL Via Romana
WALCOURT	12.107 €	Leader : Entre Sambre et Meuse
FOSES-LA-VILLE	10.000 €	Nouvelle reconnaissance
LEUZE-EN-HAINAUT	10.000 €	Nouvelle reconnaissance
JODOIGNE	13.000 €	Nouvelle reconnaissance
REMICOURT	4.480 €	Le Petit Récolteur
SAINT-GILLES	4.480 €	Opensound Lab
<b>TOTAL EXTRA 2016</b>	<b>458.920 €</b>	
<b>CENTRES</b>	<b>subvention équipement</b>	<b>objet</b>
BERTRIX	3.500 €	Achat matériel divers
<b>Total Equipement 2016</b>	<b>3.500 €</b>	